



BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

Stratégie Nationale de Sécurité Climatique du Burkina Faso

Octobre 2024



*Empowered lives.
Resilient nations.*

TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
AVANT-PROPOS	8
RESUME.....	9
INTRODUCTION.....	11
PARTIE I : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE	13
I.1. Analyse du contexte	13
I.1.1. Contexte géopolitique.....	13
I.1.2. Contexte socio-économique	13
I.1.3. Contexte sécuritaire	14
I.2. L'exposition des moyens d'existence et de subsistance aux risques climatiques	15
I.2.1. Le secteur de l'agriculture	16
I.2.2. Le secteur de l'environnement	16
I.2.3. Le secteur des ressources en eau	17
I.2.4. Le secteur des productions animales	17
I.2.5. Le secteur de la santé.....	17
I.2.6. Le secteur de l'habitat et les infrastructures	17
I.2.7. Le secteur de l'énergie	18
I.3. L'exposition des couches socio-professionnelles aux risques liés au climat	18
I.4. L'analyse spatiale et les voies d'impacts de la sécurité climatique	19
I.4.1. Les hotspots des impacts sécuritaires	19
I.4.2. Les voies d'impacts.....	20
I.5. Cadre organisationnel et institutionnel.....	25
I.5.1. L'Etat et ses démembrements.....	25
I.5.2. Les ONG et Associations.....	27
I.5.3. Le secteur privé.....	28
I.5.4. Les Partenaires Techniques et/ou Financiers	28
I.6. Cadre juridique	29
I.6.1. Les instruments juridiques nationaux	29
I.6.2. Les instruments juridiques internationaux	32
I.6.3. Instruments juridiques régionaux et sous régionaux en lien avec la sécurité climatique.....	33
I.7. Analyse des ressources.....	34
I.8. Analyse des politiques et stratégies antérieures et en cours	36
I.9. Synthèse de l'analyse FFOM	38
I.10. Les défis majeurs.....	42

PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE.....	43
II.1. Les fondements de la Stratégie	43
II.1.1. Au niveau international	43
II.1.2. Au niveau régional et sous régional	44
II.1.3. Au niveau national	45
II.2. La vision.....	47
II.4. Les orientations stratégiques.....	48
II.4.1. L’objectif général	48
II.4.3. Les axes, objectifs stratégiques, effets attendus et actions.....	49
PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION	55
III.1. Dispositions de mise en œuvre	55
III.1.1. Mécanisme de pilotage	55
III.1.2. Instruments de mise en œuvre.....	55
III.1.3. Les acteurs de mise en œuvre	55
III.1.4. Le Cadre organisationnel	57
III.2. Suivi et évaluation	58
III.2.1. Mécanisme de suivi et d’évaluation.....	58
III.2.2. Outils de suivi et d’évaluation	59
III.3. Mécanisme de financement.....	59
III.3.1. L’Etat burkinabè	59
III.3.3. Les partenaires techniques et financiers	60
III.3.4. Le secteur privé.....	60
III.3.5. Les ONG et Associations.....	60
PARTIE IV : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES.....	61
IV. 1. L’instabilité socio politique.....	61
IV. 2. L’insuffisance de financement	61
CONCLUSION	63
BIBLIOGRAPHIE	64
ANNEXES	66
Annexe 1 : Cadre logique	66
Annexe 2 : Cadre de mesure de performance de la Stratégie Nationale de Sécurité Climatique	78

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1: Evolution du nombre de Personnes Déplacées Internes au Burkina Faso de 2019 à 2023..</i>	15
<i>Figure 2 : Carte des hotspots sécuritaires au Burkina Faso</i>	20
<i>Figure 3 Représentation schématique du lien entre la sécurité et le climat : concurrence pour les ressources.....</i>	21
<i>Figure 4: Représentation schématique du lien entre la sécurité et le climat : perte des moyens de subsistance</i>	22
<i>Figure 5 : Représentation schématique du lien entre la sécurité et le climat : déplacement et migrations.....</i>	23
<i>Figure 6 : Représentation schématique du lien entre la sécurité et le climat : conflits intercommunautaires et insurrection</i>	24
<i>Figure 7 : Cadre organisationnel du suivi -évaluation.....</i>	57
<i>Figure 8 : Organigramme du SP/CNDD.....</i>	58

SIGLES ET ABREVIATIONS

AH	: Aménagement Hydraulique
ACLED	: Armed Conflict Location and Event Data
AEP	: Alimentation en Eau Potable
AES	: Alliance des Etats du Sahel
ANEREE	: Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES/DRS	: Conservation des Eaux et des Sols/ Défense et Restauration des Sols
CIC	: Cercle d'Informations et des journalistes communicateurs sur les Changements climatiques (CIC)
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CODESUR	: Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CNES	: Centre National d'Etudes Stratégiques
CTS	: Comité Technique de Suivi
DGPC	: Direction Générale de la Protection Civile
DGARCT	: Direction Générale des Affaires Religieuses Coutumières et Traditionnelles
EA	: Effets Attendus
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
GES	: Gaz à Effet de Serre
GGGI	: Global Green Growth Institute
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INSD	: Institut National des Statistiques et de la Démographie
MATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MASSN	: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MECV	: Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORSEC	: Organisations des Secours
OSC	: Organisations de la Société Civile
OTAN	: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PA-SD	: Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement
PDI	: Personne Déplacée Interne
PNA	: Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PANA	: Plan Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
PNDES	: Plan National pour le Développement Economique et Social
PNE	: Politique Nationale de l'Eau
PNZH	: Politique Nationale sur les Zones Humides
PS-EEA	: Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement »
PNPS	: Politique Nationale de Protection Sociale
PS-PASP	: Politique Sectorielle Production Agro-sylvo-Pastorale
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PUS	: Programme d'Urgence pour le Sahel
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RISE	: Resilience In the Sahel Enhanced
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDR	: Stratégie de Développement Rural
SE-CNSA	: Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SNE	: Stratégie Nationale en matière d'Environnement
SNSC	: Stratégie Nationale de Sécurité Climatique
SP/CNDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SP- CONASUR	: Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
UNITAR	: United Nations Institute for Training and Research
USAID	: United State Agency for International Development
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
SR-SRR	: Stratégie Régionale de Stabilisation, de Résilience et de Relèvement

AVANT-PROPOS

L'option faite par le Burkina Faso de se doter d'une Stratégie Nationale de Sécurité Climatique fait partie intégrante de la volonté du Gouvernement d'apporter des réponses adéquates aux effets néfastes des changements climatiques qui favorisent l'exacerbation des conflits, les risques d'instabilité, les tensions sociales, les migrations non souhaitées. Le pays l'avait déjà affirmé à travers la Déclaration de Bamako du 11 novembre 2023 des pays du Sahel sur le renforcement de la sécurité climatique lors du premier Forum Climat, Paix et Sécurité au Sahel. Cette Stratégie se veut une matérialisation de cet engagement à renforcer la sécurité climatique au Burkina Faso.

La présente Stratégie s'est donnée comme vision de faire du Burkina Faso à l'horizon 2028 un pays où la population renforce sa résilience au changement climatique et vit dans la paix et la sécurité en vue de soutenir sa croissance de manière équitable, inclusive et durable. Elle est en phase avec les engagements du Burkina Faso.

Au niveau national, cette Stratégie participe à l'opérationnalisation (i) de l'Etude Prospective « Burkina 2025 », (ii) du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT), (iii) du Plan National pour le Développement Economique et Social (PNDES), (iv) du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), (v) de la Politique Sectorielle Environnement, Eau et Assainissement, (vi) de la Politique Nationale de Développement Durable.

Au niveau international et sous régional, la Stratégie est en phase, entre autres, avec les Objectifs de Développement Durable, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Cadre d'Action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Résilience et de Relèvement des Régions du Liptako-Gourma affectées par l'insécurité (SR-SRR).

La Stratégie Nationale de Sécurité Climatique se veut un référentiel d'orientation de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine du nexus « Paix-Climat-Sécurité ». Le processus participatif et inclusif qui a guidé son élaboration laisse présager qu'il reste un outil fédérateur pour des actions coordonnées et efficaces des parties prenantes.

C'est fort de ce résultat atteint que je voudrais saluer la mobilisation de toutes et de tous qui a permis au pays de disposer de cette Stratégie. Mes remerciements vont particulièrement à l'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma, au Programme des Nations Unies pour le Développement et au groupe CGIAR pour leurs apports techniques et financiers **pour** l'élaboration de la présente Stratégie.

Je reste convaincu que c'est dans les valeurs de solidarité et de synergie d'actions entre parties prenantes à la mise en œuvre de cette Stratégie que nous pourrions réduire progressivement les impacts des changements climatiques sur l'exacerbation des risques de conflits ou des tensions sociales.

Roger BARO

Ministre de l'Environnement, de l'Eau et
de l'Assainissement

RESUME

Le Burkina Faso, à l'instar des autres Pays les Moins Avancés (PMA), subit les effets néfastes du dérèglement climatique. Les changements climatiques se manifestent à travers l'augmentation moyenne de la température, la forte variabilité de la pluviométrie, la migration des isohyètes et des isothermes et l'augmentation de l'ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes. Ces manifestations affectent significativement les secteurs piliers de la croissance ou les secteurs de l'économie du pays notamment l'agriculture, l'élevage, l'énergie, l'environnement, les ressources en eau, les infrastructures, la santé, le transport, l'habitat. Les impacts des extrêmes climatiques remettent de plus en plus en cause la stabilité sociale voire la sécurité humaine dans son ensemble. En effet, les changements climatiques en agissant sur les causes et les effets de la vulnérabilité favorisent l'exacerbation des conflits, les risques d'instabilité, les tensions sociales, les migrations non souhaitées.

Malgré une prise en compte d'actions en lien avec la sécurité climatique dans plusieurs référentiels tels que le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), le Plan National pour le Développement Economique et Social (PNDES, Phase II), la Stratégie Nationale de Relèvement des Personnes Déplacées Internes et des Communautés d'Accueil, des défis majeurs demeurent. Ces défis sont en lien l'amélioration de la gouvernance de la sécurité climatique, la promotion de la justice climatique, le renforcement de la Réduction des Risques de Catastrophe, l'amélioration des investissements dans le domaine de la sécurité climatique en lien avec les actions orientées vers les couches vulnérables, l'amélioration continue de la situation sécuritaire, le renforcement des systèmes d'alerte précoce.

En réponse à ces nombreux défis, l'Etat burkinabè se dote, dans la présente Stratégie de la vision suivante : **A l'horizon 2028, la population du Burkina Faso renforce sa résilience au changement climatique et vit dans la paix et la sécurité en vue de soutenir sa croissance de manière équitable, inclusive et durable.** L'objectif général en lien avec cette vision est de renforcer la résilience aux aléas climatiques en vue de l'amélioration de la sécurité humaine au Burkina Faso. Les impacts attendus par le Gouvernement, dans la mise en œuvre de cette Stratégie sont : (i) les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de cohésion sociale sont mises à échelle pour le bien-être des populations, (ii) la protection humaine contre les risques de catastrophe et des crises est améliorée, (iii) la coexistence pacifique des populations est renforcée.

Le présent document de Stratégie comporte 04 axes stratégiques. Il s'agit de (i) l'amélioration de la gouvernance de la sécurité climatique, (ii) la gestion durable des ressources naturelles et la promotion de la justice climatique, (iii) l'amélioration de la protection humaine contre les risques de catastrophe et les crises, (iv) l'amélioration de l'accès du Burkina Faso aux financements climatiques. Deux objectifs stratégiques faciliteront l'amélioration de la gouvernance de la sécurité climatique. Il s'agit de renforcer d'une part le cadre juridique, institutionnel en matière de sécurité climatique et d'autre part d'assurer la mise en œuvre efficace de la Stratégie. Quant à la gestion durable des ressources naturelles et la promotion de la justice climatique, il s'agira de (i) renforcer la gestion durable des ressources naturelles et des conflits liés à ces ressources, (ii) promouvoir la justice climatique par l'égalité de genre et l'équité sociale, (iii) de renforcer les capacités d'adaptation des producteurs. Deux objectifs

stratégiques permettront l'amélioration de la protection humaine contre les risques de catastrophe et les crises. Il s'agit de renforcer (i) les dispositifs d'intervention des risques de catastrophes et des crises et (ii) la cohésion sociale et la paix autour de l'exploitation des ressources naturelles. La prévention et la gestion des conflits, à titre indicatif, sera effective à travers le renforcement des systèmes d'alerte précoce et la réduction des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles. Le quatrième axe stratégique qui est en lien avec l'amélioration de l'accès du Burkina Faso aux financements climatiques sera opérationnalisé à travers deux objectifs. Il s'agit d'une part de renforcer les capacités des acteurs, les capacités institutionnelles et techniques sur la mobilisation des financements verts et d'autre part d'accroître les financements verts.

INTRODUCTION

Les effets néfastes des changements climatiques constatés, au fil des années au niveau global, ont conduit la communauté internationale à adopter progressivement des instruments de politiques et des textes normatifs pour y faire face. Parmi ces référentiels et textes normatifs internationaux, on peut citer la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto à ladite Convention, le Cadre d'Action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dont l'effectivité reste une préoccupation majeure dans l'agenda de la communauté internationale.

Le Burkina Faso, comme bien de pays en voie de développement, fait face aux effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques. Le pays est régulièrement impacté par des paramètres climatiques et des extrêmes météorologiques tels que les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur, les vents violents, les vents de poussière, la migration des isothermes et des isohyètes du nord vers le sud, la forte variation de la pluviométrie, l'augmentation de la température. Ces risques et paramètres liés au climat ont eu des conséquences multiples sur les moyens d'existence et de subsistance des populations notamment sur l'agriculture, l'environnement, la santé, la production animale, les ressources en eau, l'énergie, l'habitat, les infrastructures (PNA, 2024).

Les femmes, les personnes âgées, les enfants, les petits exploitants agricoles sont apparus comme les couches les plus affectées par les risques climatiques (MECV, 2007). Ces risques impactent négativement les populations et leurs moyens de subsistance à l'instar de la sécheresse qui a occasionné 50000 morts dès 1908 et un déficit céréalier de 80% en 1972/1973 (SP-CONASUR, 2023). Le coût de l'adaptation pour faire face à la forte vulnérabilité aux changements climatiques du pays entre 2015 et 2030 a été évalué en 2015 à 3853,75 milliards de Francs CFA. Les impacts des phénomènes climatiques extrêmes, dans le contexte du Burkina Faso, ont entraîné, entre autres, une réduction de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources en eau pour les ménages et le bétail, la baisse de la production dans le secteur agro-sylvo-pastoral, la baisse du fourrage dans les sites d'élevage.

Ces impacts ont contribué à renforcer souvent les migrations des populations et du bétail, les violences et les conflits de tout genre, les risques d'instabilité mettant les populations dans une certaine précarité et une insécurité permanente. Ainsi, les changements climatiques, de par leurs effets directs et indirects, sont parfois à l'origine de cette insécurité à travers l'aggravation de la vulnérabilité des systèmes naturels, économiques et humains. Sans souvent provoquer directement cette insécurité, le dérèglement climatique devient un facteur aggravant en affectant les conséquences des vulnérabilités des populations et de leurs moyens d'existence et de subsistance.

Le champ d'application de la présente Stratégie se limite à la promotion du nexus Paix-Climat-Sécurité. Cette promotion est une réponse à l'insécurité créée ou exacerbée par les effets des changements climatiques sur les populations et leurs moyens d'existence. Cette insécurité se traduit par des tensions répétées, des conflits de tout genre lié à l'utilisation des ressources naturelles, des risques d'instabilité liés en tout ou en partie aux changements climatiques. Sa particularité réside non dans les réponses aux vulnérabilités des secteurs et des populations aux changements climatiques mais dans les réactions aux phénomènes

d'insécurité engendrés par les aléas climatiques mettant en cause la paix et le vivre-ensemble au Burkina Faso.

Les impacts vécus et attendus des changements climatiques sur la sécurité des personnes et de leurs moyens d'existence ont conduit la communauté internationale à agir sur le nexus Paix-Climat-Sécurité au regard des interférences entre ces trois thématiques. La promotion du nexus Paix-Climat-Sécurité est parue au niveau international comme la réponse cardinale à court, moyen et long terme aux risques d'instabilité, de tensions, de conflits et aux migrations d'origine climatique. C'est dans cette dynamique que les pays membres du Liptako Gourma ont fait l'option de se doter d'une Stratégie Régionale de Sécurité Climatique afin de rendre effectif, à terme, la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Résilience et de Relèvement des Régions du Liptako-Gourma affectées par l'insécurité (SR-SRR). C'est, également, dans cette dynamique que le Burkina Faso se dote de la présente Stratégie Nationale de Sécurité Climatique. Cette stratégie s'inscrit dans la mise en œuvre du secteur de planification Environnement-Eau et Assainissement qui prend en compte la lutte face aux effets des changements climatiques.

Le processus d'élaboration de la présente Stratégie a suivi une approche participative et inclusive. A l'issue d'une séance de cadrage avec un Comité Technique de Suivi (CTS) qui a permis l'amélioration et l'adoption de l'approche méthodologique et les outils proposés par le consultant, les étapes suivantes ont permis de disposer de la Stratégie Nationale de Sécurité Climatique (SNSC). Il s'agit de (i) la tenue d'un atelier de consultation des parties prenantes à l'élaboration de la SNSC, (ii) la collecte de données complémentaires aux résultats de l'atelier de consultation, (iii) l'analyse et le traitement des données collectées, (iv) la formulation du rapport diagnostic, (v) la tenue d'un atelier de consolidation du rapport diagnostic avec les parties prenantes, (vi) l'organisation d'une rencontre d'examen du draft de la SNSC et de son Plan d'actions avec les parties prenantes, (vii) la tenue de l'atelier national de validation de la SNSC et de son plan d'Actions, (viii) l'examen du rapport final de la SNSC et de son Plan d'Actions par la Commission Nationale de Planification du Développement, (ix) l'adoption de la SNSC par le Gouvernement.

La présente Stratégie traite (i) de la synthèse de l'analyse diagnostique, des acquis et des insuffisances du nexus Paix-Climat-Sécurité, (ii) des éléments de la Stratégie, (iii) des dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation et (iv) de l'analyse et la gestion des risques.

PARTIE I : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE

I.1. Analyse du contexte

I.1.1. Contexte géopolitique

Le contexte géopolitique est marqué au niveau international par la crise russo-ukrainienne avec ses nombreuses victimes et dommages collatéraux. Cette crise a particulièrement exacerbé les tensions dans le monde avec un impact considérable sur la redéfinition des alliances. Les tentatives des Nations Unies d'y mettre fin peinent à produire les résultats escomptés à cause des nombreuses divergences sur la compréhension et les résolutions de la crise.

L'un des faits marquants sur le plan politique dans la sous-Région est la Déclaration de Bamako du 11 novembre 2023 des pays du Sahel sur le renforcement de la sécurité climatique lors du premier Forum Climat, Paix et Sécurité au Sahel. Il ressort de cette déclaration que « Le Forum s'est engagé à renforcer la sécurité climatique dans la Région, face aux défis uniques posés par le changement climatique au Sahel, notamment la dégradation des terres, l'augmentation des sécheresses et la montée des conflits »¹.

Au niveau sous régional, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont signé en septembre 2023 la charte du Liptako Gourma, créant ainsi l'Alliance des Etats du Sahel (AES). Cette alliance vise à assurer la défense collective des populations de ces Etats. Le 28 janvier 2024, ces trois Etats dans un communiqué conjoint, ont annoncé leur retrait de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Au Burkina Faso, le contexte politique est marqué ces dernières années par des crises de gouvernance répétées dont (i) l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui avait mis fin à une vingtaine d'années de vie constitutionnelle, (ii) une tentative de changement institutionnel en septembre 2015, (iii) des changements institutionnels en janvier 2022 et en septembre 2022. Ce contexte politique nécessite qu'une attention particulière soit accordée à la Stratégie Nationale de Sécurité Climatique pour faciliter sa mise en œuvre.

I.1.2. Contexte socio-économique

La COVID19 et la guerre russo-ukrainienne ont provoqué un ralentissement de l'économie mondiale à travers l'augmentation du coût de l'énergie et les denrées alimentaires ces dernières années. Le continent africain a particulièrement été durement affecté par cette double crise. A titre illustratif, les pays africains ont importé, en 2020, des produits agricoles en provenance de la Russie et de l'Ukraine respectivement d'un montant de 4 milliards de dollars et de 3 milliards de dollars (FERDI, 2022). Le blé et le maïs représentaient l'essentiel de ces importations des denrées alimentaires avec respectivement 69% et 21%.

Sur le plan socio-économique, le Burkina Faso connaît une insécurité alimentaire liée à la crise sécuritaire dont l'une des manifestations est la hausse du prix des denrées alimentaires.

¹ <https://www.undp.org/fr/africa/waca>, avril 2024.

L'Etat burkinabè dont la population a plus que quadruplé entre 1975 à 2019 allant de 5 638 203 habitants en 1975 à 20 505 155 habitants en 2019 (INSD, 2022) a été affecté par cette double crise de la COVID-19 et de la guerre russo-ukrainienne. En 2023, la population était estimée à 22 734 953 habitants avec 11 000 939 d'hommes soit 48,38% et 11 734 014 de femmes représentant 51,61% (RPGH, 2019). Cette population en 2030 pourrait atteindre, selon les projections de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) 31 024 403 habitants en 2035. Les mesures prises par le Burkina Faso pour faire face à la COVID-19 ont eu pour principal impact le ralentissement voire l'arrêt de certaines activités économiques (Etude d'Impacts Socioéconomiques de la COVID-19 au Burkina Faso, 2021). Une étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 a permis de relever une perte de croissance économique de (-2,23%), un repli des recettes fiscales de (-9,87 %), un creusement du déficit budgétaire (-5,03%) et une aggravation du taux d'endettement de 11,4% (Etude d'Impacts Socioéconomiques de la COVID-19 au Burkina Faso, 2021). La tendance à la hausse des investissements est mise également en difficultés avec une baisse de 107,7 milliards de FCFA en 2020 avec des prévisions de baisse qui étaient estimées à 199,4 milliards de FCFA en 2021 et 441,7 milliards de FCFA en 2022 (Etude d'Impacts Socioéconomiques de la COVID-19 au Burkina Faso, 2021).

L'année 2022 a également connu une baisse de l'activité économique imputable à l'instabilité sociopolitique, à la dégradation de la situation sécuritaire et aux conséquences de la guerre russo-ukrainienne. La croissance économique a ralenti à 3,2 % en 2022, contre 6,9 % en 2021, en raison de la baisse des activités extractives après la fermeture de certaines mines pour cause d'insécurité (African Economic Outlook, 2023). L'inflation avait atteint 14,4% en 2022 à cause du renchérissement des importations de produits alimentaires et pétroliers (African Economic Outlook, 2023). Le taux de croissance économique était de 3,7% en 2023 avec des perspectives de 5,5% en 2024 (MEFP, 2023).

La tendance actuelle de la situation socioéconomique du pays pourrait favoriser l'insécurité climatique avec une remise en cause de la paix.

I.1.3. Contexte sécuritaire

A l'instar d'autres pays du Sahel comme le Mali, le Niger et le Tchad, le Burkina Faso vit une situation sécuritaire difficile depuis 2015. L'insécurité est principalement due au terrorisme qui a engendré une crise humanitaire sans précédent dans l'histoire du pays. Le Burkina Faso est de nos jours cité parmi les premiers pays qui constituent l'épicentre du terrorisme dans le monde (UNICEF, 2022). Cette crise a enregistré dès 2019, 71254 Personnes Déplacées Internes (PDI). Ce chiffre est passé à 2 062 534 PDI en mars 2023 (SP-CONASUR, 2023). Toutes les 13 Régions du Burkina Faso ont accueilli des PDI.

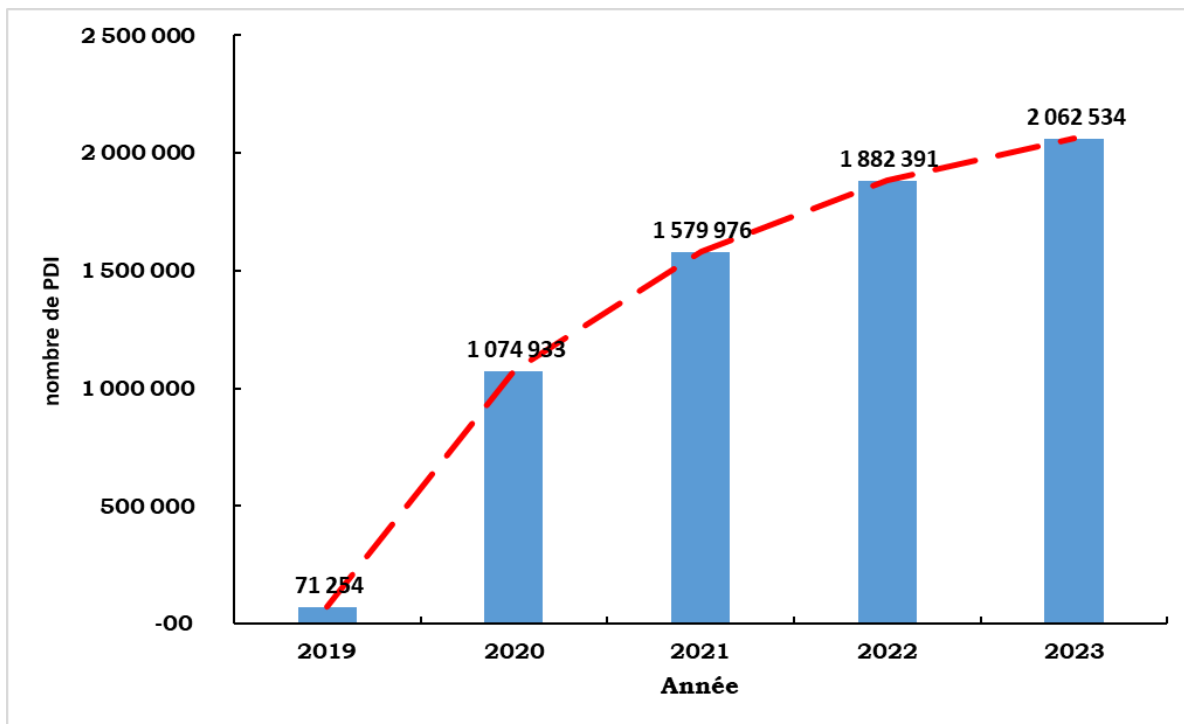


Figure 1: Evolution du nombre de Personnes Déplacées Internes au Burkina Faso de 2019 à 2023
Source : Consultant à partir des données statistiques du SP-CONASUR

Outre l'insécurité liée aux attaques terroristes, le pays a vécu au niveau national et local plusieurs types de catastrophes qui ont engendré des crises d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit, entre autres, de la survenue répétée (i) des sècheresses qui ont occasionné des pertes en vies humaines, des fortes migrations, une baisse importante du niveau des cours d'eau, un déficit céréalier, (ii) des ravages successifs des criquets pèlerins qui ont engendré des famines et des décès, (iii) des vents violents, des fortes chaleurs et des inondations qui ont occasionné de nombreuses victimes dans les 13 Régions du Burkina Faso entre 2013 et 2021 (SP-CONASUR, 2023). Plusieurs référentiels adoptés par le gouvernement viennent en réponses directement ou indirectement à titre préventif, de riposte ou de relèvement face aux catastrophes ou risques de catastrophes. Il s'agit, entre autres, du Plan National Multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires 2024-2026, du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques de 2024, de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de 2021, la Politique Nationale de Protection Civile de 2010.

I.2. L'exposition des moyens d'existence et de subsistance aux risques climatiques

Les études de modélisation climatique, d'évaluation des risques et d'analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques de 2015 étaient parvenues aux conclusions que les principaux secteurs vulnérables sont constitués de l'agriculture, de l'environnement, des ressources en eau, des productions animales, de la santé, de l'énergie, de l'habitat, des infrastructures. La consultation des parties prenantes conduite dans le cadre de l'élaboration de la SNSC avait identifié l'essentiel de ces secteurs comme vulnérables aux

risques liés au climat. Ces secteurs ont été également retenus comme vulnérables aux aléas climatiques dans le PNA de 2024.

I.2.1. Le secteur de l'agriculture

Le secteur de l'agriculture fait face à des difficultés dont la pauvreté des sols (organique, minéraux), la dégradation physique, chimique et biologique des sols, le faible rendement/faible productivité de la production végétale, la faible qualité sanitaire de la production végétale, la faible productivité des ressources animales, la disparition et la diminution des espèces (Rapport de l'atelier de consultation des parties prenantes, 2023). L'agriculture, dans le contexte du Burkina Faso, est impactée par les poches de sécheresse, les pluies excédentaires, les inondations, les vents violents et la forte chaleur (PNA, 2015). Ces risques provoquent, entre autres, la baisse des rendements agricoles, la baisse de la fertilité des sols, la perte des récoltes, les disettes, l'insécurité alimentaire, la famine. Ces effets néfastes provoquent parfois des migrations, des conflits ou des violences autour de l'exploitation des ressources agricoles... Du reste, le Millénium Institute avait évalué le coût de l'adaptation du secteur de l'agriculture aux risques climatiques entre 2014 et 2050 à hauteur de 3,36 milliards USD. Les actions d'adaptation dans le Plan sectoriel de la CDN pour l'agriculture en réponse aux aléas climatiques ont été évaluées à 1 239 562 900 USD dont 536 109 000 sont à rechercher.

I.2.2. Le secteur de l'environnement

Les parties prenantes à l'atelier de consultation nationale dans le cadre de l'élaboration de la SNSC ont identifié deux problèmes majeurs auxquels l'environnement fait face : la dégradation progressive des forêts et la perturbation des écosystèmes. Parmi les causes de la dégradation des forêts, il a été relevé, entre autres, leur occupation par les groupes armés, l'insuffisance de protection des forêts et des ressources naturelles, l'insuffisance d'application des textes juridiques sur la sécurisation des forêts, l'exploitation agricole anarchique, l'appauvrissement des terres, l'accroissement des superficies cultivables, l'accroissement de la population, l'utilisation des herbicides non conventionnelles, l'utilisation abusive des produits chimiques, les pertes des terres cultivables, les feux de brousse, la surexploitation des produits forestiers de façon générale liée à la demande croissante des produits forestiers (bois énergie, PFNL). Les écosystèmes (faune et flore) sont perturbés par le braconnage, la destruction des habitats à travers le relogement des populations déplacées, l'occupation des groupes armés et le réchauffement climatique.

L'évaluation réalisée avec les parties prenantes à l'élaboration de la SNSC indique que l'environnement est exposé, à l'instar de l'agriculture aux vents violents, aux poches de sécheresse, à la forte chaleur et aux inondations.

La réduction des ressources naturelles, partie intégrante de l'environnement, liée aux aléas climatiques a parfois exacerbé des tensions et des conflits communautaires dans le contexte du Burkina Faso. Les actions d'adaptation et de renforcement de la résilience pour faire face aux effets des changements climatiques sur l'environnement entre 2014-2050 ont été estimés à 960 millions USD (Millenium Institute, 2012) et de 135 916 400 USD (Plan sectoriel de la CDN pour l'environnement, 2021-2025).

I.2.3. Le secteur des ressources en eau

Le rapport de la rencontre de consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de la SNSC indique que le secteur des ressources en eau est confronté aux pluviométries irrégulières, l'évapotranspiration, l'accroissement des besoins en eau, la surexploitation de la ressource en eau, la faible connaissance du potentiel des eaux souterraines, la pollution des ressources en eau, la dégradation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau, la faible intégration du secteur avec les autres secteurs. Ce rapport précise que les ressources en eau sont exposées aux sécheresses, aux inondations, aux vents violents et à la forte chaleur.

L'évaluation du coût de l'adaptation pour faire face aux impacts des aléas climatiques pour les ressources en eau avait été estimée à 325 580 790 USD dans le Plan sectoriel de la CDN pour les ressources en eau pour la période 2021-2030.

I.2.4. Le secteur des productions animales

Le secteur de l'élevage, à l'instar des autres sous-secteurs du développement rural, est exposé aux poches de sécheresse, aux inondations, aux vents et à la forte chaleur. Les impacts de ces risques identifiés par lors des consultations des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de la SNSC sont, entre autres, le déficit des ressources fourragères, le déficit en eau pour le cheptel, l'appauvrissement du pâturage, la baisse de la production, la mortalité des animaux...

L'évaluation pour faire face aux impacts des aléas climatiques fait ressortir dans (i) le plan sectoriel de la CDN pour les productions animales un montant de 161 721 042 USD, (ii) le PNA de 2015 pour la période 2015-2030 à 613 7479 572 USD. Les données de projections pour la période 2014-2050 réalisées par le Millenium Institute en 2012 prévoit un montant de 960 000 000 USD selon le scénario extrême. Le déficit en eau et du fourrage est parfois à l'origine des migrations, des tensions, et des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

I.2.5. Le secteur de la santé

Les études de modélisation climatique, d'évaluation des risques et d'analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques réalisées dans le cadre de l'élaboration du PNA de 2015 avaient relevé que le secteur de la santé est impacté par les paramètres et risques liés au climat notamment les températures, les poches de sécheresse, les vents, les pluies excédentaires, les vagues de chaleur. Le rapport de l'atelier de consultation des parties prenantes à la SNSC indique, à ce propos, que les impacts de ces aléas climatiques sont, entre autres, l'apparition des maladies parasitaires, la malnutrition, la déshydratation, les méningites, la destruction des systèmes de santé, les noyades, l'apparition des maladies hydriques et contagieuses et la destruction des infrastructures sanitaires. Le trait d'union des impacts identifiés est l'insécurité humaine qu'ils engendrent pour les communautés.

I.2.6. Le secteur de l'habitat et les infrastructures

Le secteur de l'habitat et des infrastructures a fait l'objet d'un Plan National d'Adaptation sectoriel en 2013. Ce secteur est exposé principalement aux fortes chaleurs et aux inondations. Les impacts de ces risques en lien avec l'habitat et les infrastructures sont, entre autres, (i) la destruction de l'habitat créant de milliers de sans-abris comme ce fut le cas du premier septembre 2009 avec plus de 150 000 sinistrés à travers le territoire (O. Pépin Hien, 2010), (ii)

la destruction des infrastructures routières, les maladies hydriques... L'évaluation réalisée par le Millenium Institute en 2012 indique, dans le scénario extrême, un besoin financier pour l'adaptation de ce secteur aux aléas climatiques à hauteur de 960 000 000 USD entre 2014 et 2050. Le plan sectoriel de la CDN pour l'habitat avait estimé le coût de l'adaptation entre la période 2021- 2030 à 269 725 000 USD. Le Plan sectoriel de la CDN pour les infrastructures a évalué le coût de l'adaptation du secteur pour la même période à 1 441 722 978 USD. Le PNA de 2015 précise que les besoins en adaptation pour ce secteur entre 2015 et 2030 s'élève à 613 747 954 USD. Ces différents montants impliquent la nécessité de mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre d'actions préventives en lien avec l'insécurité climatique.

1.2.7. Le secteur de l'énergie

Le secteur énergétique est exposé aux risques et paramètres climatiques notamment la température, les inondations, les poches de sécheresse, les vagues de chaleur, les vents. Les impacts de ces aléas climatiques sur ledit secteur sont, entre autres, la destruction des infrastructures énergétiques, les difficultés d'approvisionnement en bois de chauffe, l'augmentation des besoins énergétiques pour les ménages, l'augmentation des délestages, la perte ou la diminution de la biomasse. L'évaluation du coût d'adaptation a été projetée entre 2014 et 2050 à hauteur de 2 880 000 000 USD. L'estimation faite du coût d'adaptation dans le PNA de 2015 pour la période 2015-2030 était de 1 842 880 523 USD. L'exploitation des ressources forestières pour les besoins énergétiques et la diminution de la biomasse a été la cause de tensions, de conflits ou de migration de populations.

1.3. L'exposition des couches socio-professionnelles aux risques liés au climat

Les changements climatiques impactent différemment les femmes, les hommes, les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap. Il ressort dans le PANA du Burkina Faso que les aléas climatiques impactent plus les femmes, les enfants, les personnes âgées, les jeunes comparativement aux hommes adultes. A titre indicatif, la forte canicule cause la mort des personnes âgées et accroît la mortalité des femmes enceintes. Aussi, les impacts des risques climatiques dans le secteur de l'agriculture affectent plus les petits exploitants agricoles, les personnes âgées et les personnes vivant un handicap. La prise en compte du genre et de l'inclusion sociale s'est matérialisée en 2013 par l'adoption d'un PNA sectoriel pour les organisations féminines et dont le coût pour l'adaptation a été estimé à 15 190 180 USD.

Le Ministère en charge de l'administration territoriale à travers sa Direction en charge de la cohésion sociale a recensé les différents types de conflits les plus fréquents qui portent atteinte à la cohésion sociale. Il s'agit (i) des conflits agriculteurs/éleveurs en lien avec l'exploitation des ressources naturelles, (ii) les conflits fonciers portant sur la reconnaissance ou la jouissance d'un droit lié à la terre, (iii) les conflits liés à la chefferie traditionnelle notamment la dévolution successorale d'un chef, (iv) les conflits intra religieux, (v) les conflits inter religieux, (vi), les conflits interethniques, (vii) les conflits miniers, (viii) les conflits politiques. Cette typologie a permis de comprendre que les causes de ces conflits sont, entre autres, liées à l'exploitation des ressources naturelles et à la gestion du foncier ou des raisons administratives, politiques, économiques, socioculturelles et religieuses.

Le rapport sur les consultations nationales en lien avec l'élaboration de la SNSC indique que les problèmes majeurs relatifs à la sécurité à la cohésion sociale sont : les déplacements forcés et massifs des populations, l'inaccessibilité aux services sociaux de base, les effets des changements climatiques, la pression sur les ressources naturelles, le réflexe de justice populaire, les maladies (pandémique- endémique-épidémique), la violence basée sur le genre, la corruption, l'impunité, l'incivisme et les trafics illicites. Ces problèmes sont expliqués par les attaques multiples, les enlèvements, les assassinats de personnes, les vols de biens, les conflits intercommunautaires, les enrôlements d'enfants et de femmes dans les groupes terroristes, le désœuvrement des jeunes, la destruction des symboles de l'Etat, l'impossibilité de mener des activités agro-sylvo-agricoles.

Les aléas climatiques tels que les poches de sécheresse, les inondations et les vagues de chaleur, les vents violents de par leurs impacts négatifs sur les ressources naturelles exacerbent les tensions, les conflits et les migrations des populations.

I.4. L'analyse spatiale et les voies d'impacts de la sécurité climatique

1.4.1. Les hotspots des impacts sécuritaires

L'analyse spatiale du territoire burkinabè permet la détection rapide des zones et des communautés à risque en raison des impacts climatiques et sécuritaires. Les variables significatives sont sélectionnées par l'approche d'analyse de réseau décrite par Craparo et al. (2023), en quatre étapes : détermination des clusters climatiques, détermination des clusters de conflit, identification et cartographie des co-occurrences conflit-climat, et identification et cartographie des vulnérabilités pertinentes par les chemins de sécurité climatique.

Une approche de clusters spatiaux basée sur des motifs (Nowosad, 2021) utilise une grille régulière de résolution ~20 km² et des indices agroclimatiques pour déterminer les clusters climatiques. Les clusters de conflit sont déterminés via une méthode de clustering hiérarchique combinée à une analyse en composantes principales (PCA), utilisant les données d'ACLED. Les données de conflit sont regroupées en trois catégories (élevé, modéré, limité) par apprentissage automatique non supervisé, en se basant sur les événements signalés dans chaque mégapixel. Les étiquettes des clusters résultants sont définies par un gradient de conflit ou de climat identifié par PCA.

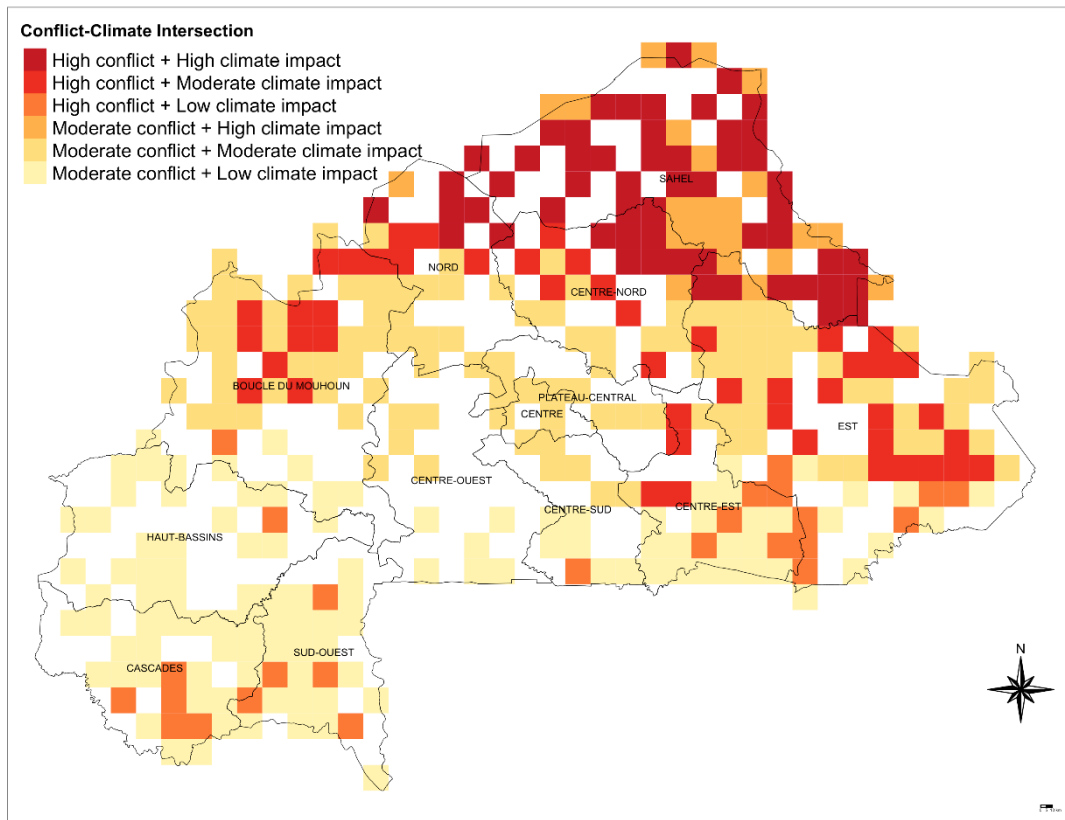


Figure 2 : Carte des hotspots sécuritaires au Burkina Faso
Auteur : CGIAR, 2024, Source : Rapport diagnostique de la Stratégie

Les zones d'intersection entre conflits et impacts climatiques au Burkina Faso sont identifiées comme suit : les conflits extrêmes et les conditions climatiques sévères sont observés dans les régions du Sahel et du Centre-Nord. Les conflits élevés et aléas climatiques modérés sont observés dans les régions de l'Est et de la Boucle du Mouhoun. Les régions des Cascades et du Sud-Ouest présentent une co-occurrence de conflits élevés et d'aléas climatiques faibles. Cette agrégation ne tient, cependant, pas compte de la typologie des conflits afin de distinguer si le type de conflit est en relation avec la compétition sur les ressources naturelles, les migrations ou du terrorisme ou autres actes criminels.

1.4.2. Les voies d'impacts

Les voies d'impacts décrivent les inter-relations entre les compétitions pour les ressources naturelles, la perte des moyens de subsistance et l'insécurité alimentaire, les migrations et les déplacements, les conflits intercommunautaires et insurrectionnels.

❖ Compétition pour les ressources naturelles

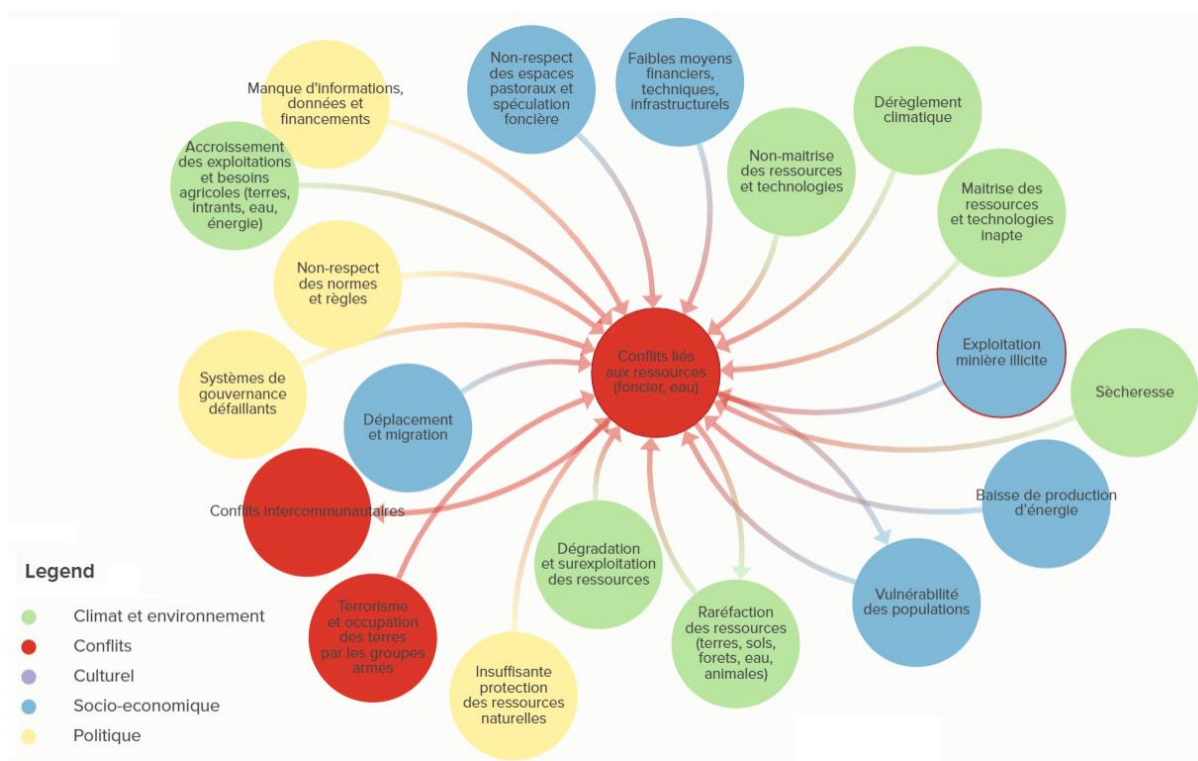


Figure 3 Représentation schématique du lien entre la sécurité et le climat : concurrence pour les ressources
Auteur : CGIAR, 2024, Source : Rapport diagnostique de la Stratégie

Les menaces climatiques, caractérisées par des phénomènes tels que les sécheresses, les inondations et les hausses de température, conduisent à une pénurie accrue des ressources naturelles. Cette pénurie est aggravée par la dégradation et la surexploitation des ressources, ainsi que par la raréfaction des terres, des sols, des forêts, de l'eau et de la faune. La diminution de la disponibilité des ressources, associée à l'augmentation des besoins agricoles en terres, en intrants, en eau et en énergie, ainsi qu'à des pratiques d'utilisation des ressources non durables, accroît le risque que les populations n'aient pas accès aux ressources naturelles dont dépendent leurs revenus et leur bien-être. En outre, la rareté des ressources est exacerbée par des systèmes de gouvernance défaillants, se manifestant par des technologies inadaptées, un manque d'informations, de données et de financements, ainsi qu'une protection insuffisante des ressources naturelles.

Ces facteurs contribuent à accroître l'inégalité d'accès aux ressources naturelles et les sentiments d'injustice entre les communautés et parmi les acteurs politiques et économiques. Par conséquent, une compétition accrue pour les ressources naturelles émerge et elle est marquée par des activités telles que la monétarisation des ressources et l'exploitation minière illicite. Il est important de noter que ce sont souvent les régions riches en ressources qui sont particulièrement sujettes aux conflits liés à ces ressources, plutôt que celles où les ressources sont rares. Cette compétition intense engendre des conflits liés à l'accès aux terres et à l'eau. Aussi, les occupations des terres par des groupes armés, entraînent le non-respect des normes et accroît la vulnérabilité des populations. Il devient évident qu'il s'agit d'un cercle vicieux et

non d'une chaîne explicable de manière linéaire lorsque, par exemple, le trafic illégal d'orpaillage entraîne la contamination des ressources et, par conséquent, la mort d'animaux domestiques, intensifiant ainsi la compétition pour les ressources.

❖ **Perte de moyens de subsistance et insécurité alimentaire**

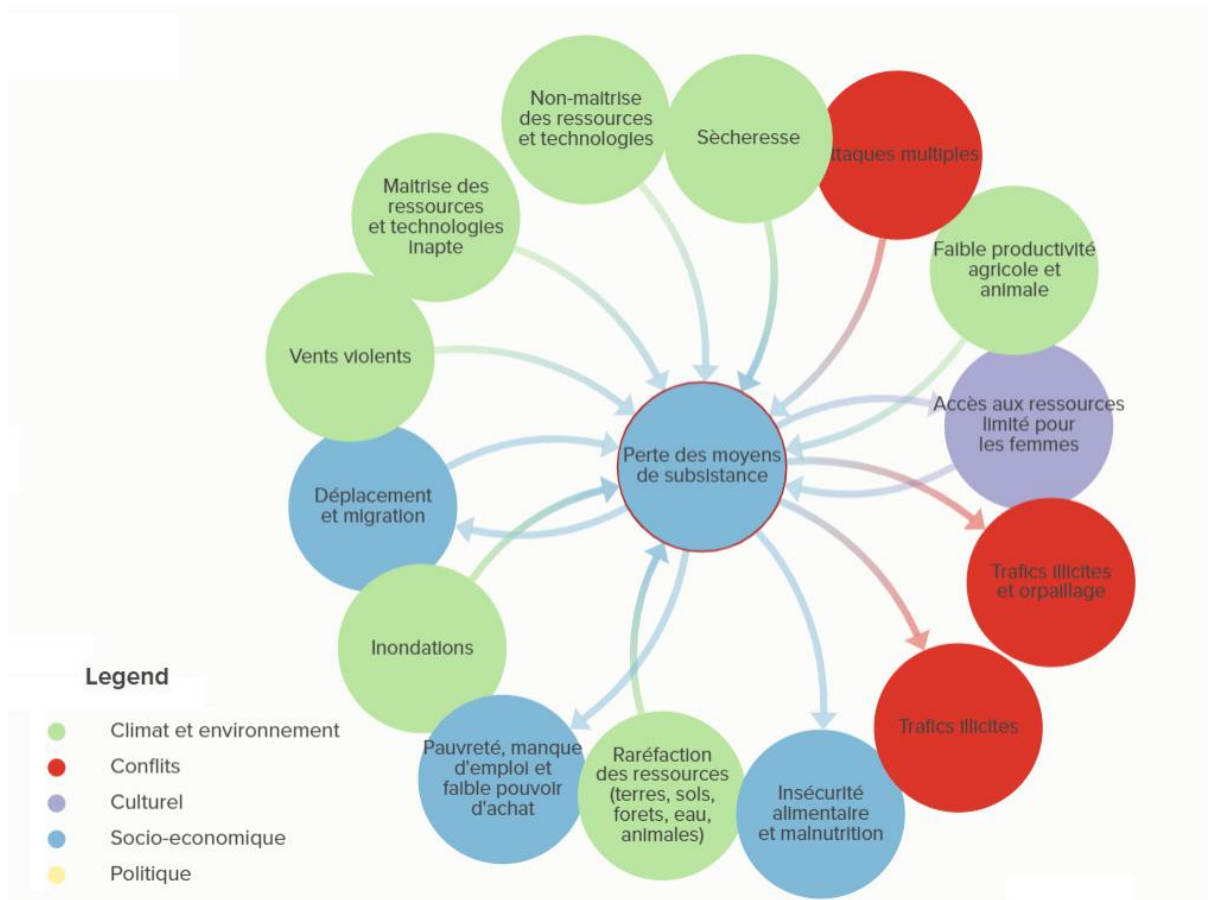


Figure 4: Représentation schématique du lien entre la sécurité et le climat : perte des moyens de subsistance
Auteur : CGIAR, 2024, Source : Rapport diagnostique de la Stratégie

L'apparition des menaces climatiques érode directement la capacité des personnes à maintenir un revenu et des modes de vie durables. Ces effets résultent à la fois d'aléas à évolution lente, tels que l'augmentation de la variabilité des précipitations et la réduction des rendements agricoles, et de catastrophes soudaines, telles que la destruction de biens par les inondations ou la perte de récoltes due à une attaque de ravageurs ou à la sécheresse. Du côté des politiques, il y a un soutien insuffisant aux facteurs de production pour faire face à ces conditions environnementales difficiles. En raison de la faible disponibilité des emplois et du faible niveau d'éducation et de compétences nécessaires pour développer des moyens de revenus alternatifs, les effets du changement climatique entraînent la perte de moyens de subsistance. Combinée à un accès inégal aux ressources, notamment pour les femmes et les jeunes, cette perte des stratégies de subsistance conduit à une augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Ces développements peuvent se manifester par des activités illicites. Par ailleurs, les attaques multiples (conflits transfrontaliers, terrorisme, conflits intercommunautaires, banditisme) peuvent être à la fois une cause et une conséquence de la perte des moyens de subsistance.

❖ Migration et déplacement

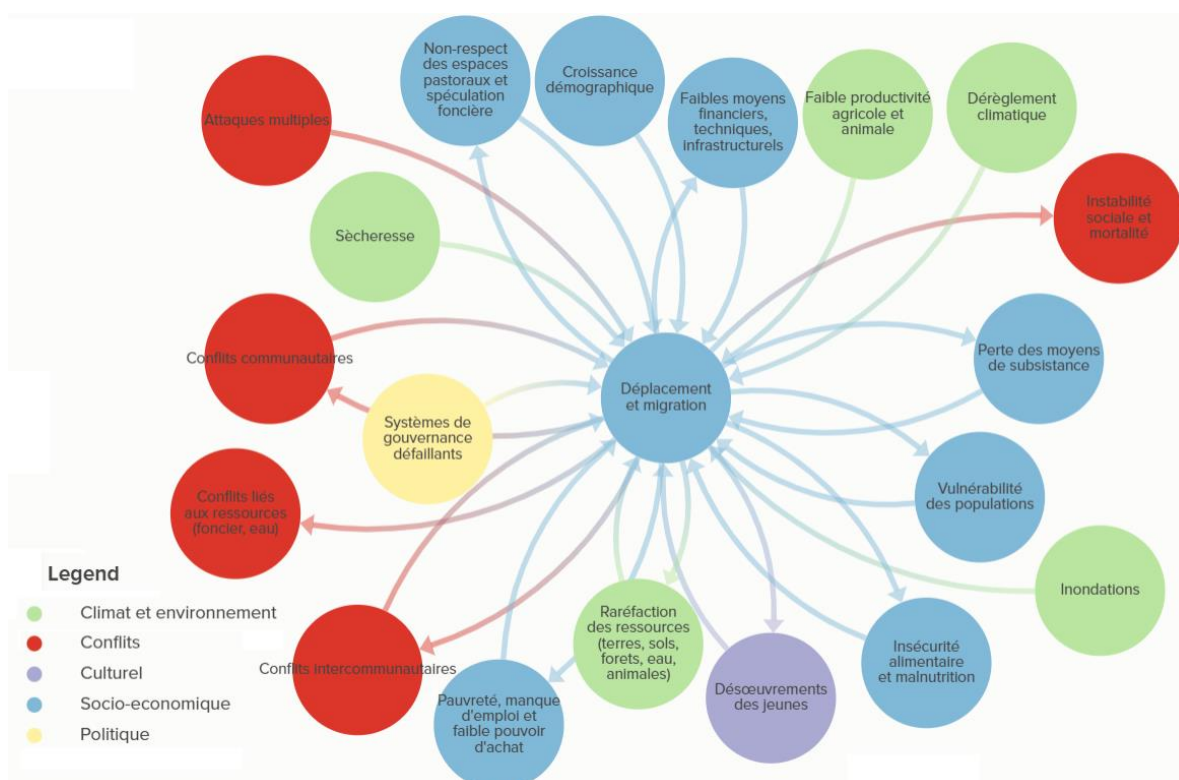


Figure 5 : Représentation schématique du lien entre la sécurité et le climat : déplacement et migrations
Auteur : CGIAR, 2024, Source : Rapport diagnostique de la Stratégie

Les menaces climatiques, caractérisées par des phénomènes tels que la sécheresse, conduisent à une raréfaction des ressources naturelles, augmentant ainsi le risque que les populations n'aient pas accès aux ressources dont dépendent leurs revenus et leur bien-être. La perte des moyens de subsistance, l'augmentation subséquente de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, ainsi que le faible niveau d'éducation et de compétences, sont également perçus comme étant liés à une mobilité humaine accrue. D'une part, les personnes confrontées à un manque d'opportunités de revenus sont plus susceptibles de chercher des moyens de subsistance ailleurs et d'autre part, les attaques multiples, telles que le terrorisme, obligent certaines populations à se déplacer. Par exemple, l'insécurité croissante due aux conflits armés et aux attaques terroristes a entraîné des déplacements massifs de populations. Des milliers de personnes ont été contraints d'abandonner leurs foyers, cherchant refuge dans des zones plus sûres à l'intérieur du pays ou dans les pays voisins. Ce processus de migration est associé à des risques élevés pour la sécurité humaine. La migration est également perçue comme étant liée à une dégradation croissante des ressources naturelles. Ces dynamiques impliquent souvent un risque accru de conflit et d'insécurité, sous forme de conflits pour les ressources naturelles, de conflits fonciers, de conflits intercommunautaires et communautaires, et d'une plus grande volonté des individus de prendre part à la violence par le biais d'activités illégales.

❖ Conflits intercommunautaires et insurrection

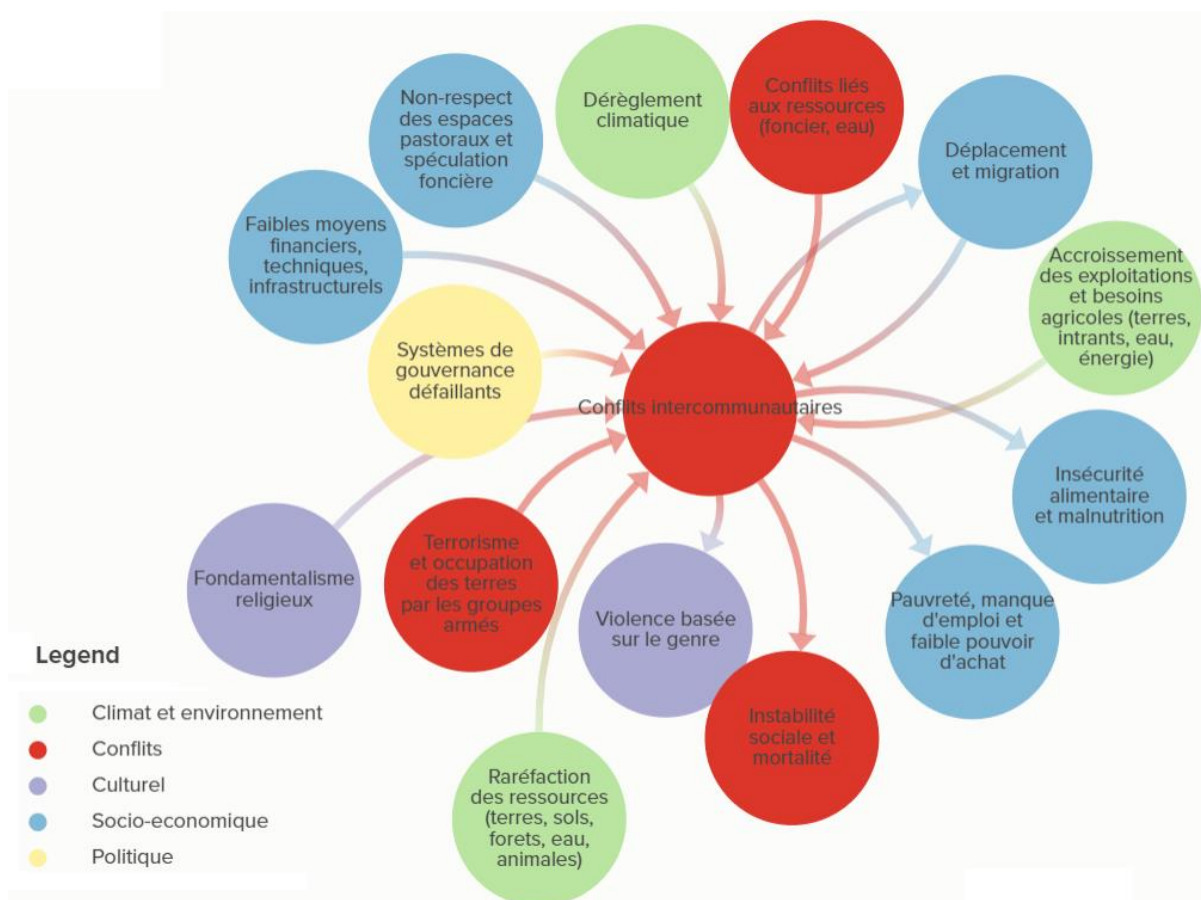


Figure 6 : Représentation schématique du lien entre la sécurité et le climat : conflits intercommunautaires et insurrection

Auteur : CGIAR, 2024, Source : Rapport diagnostique de la Stratégie

Le dérèglement climatique entraîne (i) une augmentation de l'exploitation et des besoins agricoles, (ii) une raréfaction des ressources engendrant ainsi qu'une migration accrue. Tous ces facteurs peuvent créer des conflits intercommunautaires. De plus, les facteurs socio-économiques tels que les faibles moyens financiers, techniques et infrastructurels, le non-respect des espaces pastoraux et la spéculation foncière contribuent à la compétition pour les ressources. Cela peut engendrer une augmentation de la pauvreté, du chômage et de l'insécurité alimentaire, favorisant ainsi (i) le recrutement par les groupes terroristes, (ii) le fondamentalisme religieux et (iii) la violence basée sur le genre. Au Burkina Faso, l'insécurité est exacerbée par la présence de groupes armés et insurgés qui exploitent les vulnérabilités causées par le changement climatique. Ces groupes, souvent motivés par des idéologies extrémistes, profitent de la désorganisation et des tensions communautaires pour recruter de nouveaux membres parmi les populations déplacées et appauvries. Les conflits pour le contrôle des ressources naturelles, telles que l'eau et les terres agricoles, sont souvent manipulés par ces groupes pour renforcer leur influence et leur pouvoir. Les attaques perpétrées par des groupes armés, y compris des raids sur des villages et des enlèvements, aggravent les déplacements forcés et la fragmentation sociale. En conséquence, la compétition

pour les ressources rares et les opportunités économiques limitées augmente, alimentant un cycle vicieux de violence et d'instabilité.

I.5. Cadre organisationnel et institutionnel

I.5.1. L'Etat et ses démembrements

Le Burkina Faso ne dispose pas d'une structure spécifique en charge de la sécurité climatique. Il n'existe pas de disposition juridique qui confère à une structure la responsabilité de mise en œuvre du nexus Paix-Sécurité-Climat. Toutefois, plusieurs structures, de par leurs domaines d'intervention intègrent une partie des réponses nécessaires à la prévention et la gestion des risques d'instabilité, de conflits de tout genre, des tensions et l'extrémisme violent. Il s'agit, à titre indicatif, de l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM), de la Direction Générale de la Protection Civile, du SP-CONASUR, du SP-CNDD, du Centre National d'Etudes Stratégiques, de la Direction Générale en charge des Affaires Coutumières et Religieuses, des Collectivités territoriales.

❖ L'Agence Nationale de la Météorologie

L'une des missions de l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM) est la production et la diffusion des données météorologiques à l'endroit des différents usagers. A ce titre, l'ANAM produit et diffuse, entre autres, les bulletins quotidiens, hebdomadaires et décennaires à l'endroit des différents utilisateurs dont les producteurs, l'ensemble des utilisateurs des systèmes d'alerte précoce en lien avec les aléas climatiques...Elle participe aux prévisions saisonnières et communique à l'endroit des usagers lesdites prévisions adaptées au contexte du Burkina Faso tout en indiquant les tendances pluviométriques au cours de chaque saison des pluies. L'ANAM est la faitière de mise en œuvre du Cadre National des Services Climatiques et est, à ce titre, le premier fournisseur des données météorologiques ou des données en lien avec les paramètres climatiques. La mission de l'ANAM participe de la prévention des risques en lien avec le climat et permet d'anticiper sur les risques de catastrophes afin de les réduire et d'éviter les conflits ou les tensions.

❖ La Direction Générale de la Protection Civile

La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) a pour principale mission la mise en œuvre de la politique nationale de protection civile à travers la facilitation (i) de la mise en place des Plans ORSEC aux niveaux régionaux, provinciaux et communaux, (ii) du déploiement des secours d'urgence de premières nécessités à travers la mobilisation générale des acteurs, (iii) du renforcement des capacités des acteurs. A ce titre, la DGPC est un acteur clé dans la mise en place des dispositifs d'Organisations des Secours (ORSEC) et dans la réaction face aux sinistres et catastrophes d'une certaine ampleur.

❖ Le Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

Le SP-CONASUR, organe de mise en œuvre des décisions du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) a pour mission, au titre de son article 03, entre autres (i) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion des Catastrophes et du Plan National Multirisque de Préparation et de Réponse aux Catastrophes en partenariat avec les ministères concernés (ii) la formation des acteurs à la prévention et à la gestion des

catastrophes et crises humanitaires, (iii) le développement d'une culture de prévention des catastrophes à l'endroit des populations et des élus locaux, (iv) l'évaluation de l'ampleur des sinistres et la préparation de la déclaration de l'appel à la solidarité nationale et internationale en cas de nécessité, (v) la coordination des activités des démembrements du CONASUR aux niveaux régionaux, provinciaux et communaux, (vi) l'accueil, l'assistance et la réinsertion socio-économique des personnes déplacées et/ou qui reviennent de l'étranger suite à des crises. Le SP-CONASUR prend en compte la prévention et la gestion des risques de catastrophes y compris des risques liés au climat comme inondations, les poches de sécheresse, les fortes chaleurs et leurs impacts sur les populations. Il est un des acteurs clés actuels dans le dispositif institutionnel en lien avec la sécurité climatique.

❖ Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable

Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) est la faitière institutionnelle qui répond de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ses textes additionnels que sont l'Accord de Paris sur le climat et le Protocole de Kyoto à la mise en œuvre de ladite convention. Il a la responsabilité du développement durable et pilote, au titre de ses missions, la mise en œuvre de la Politique Nationale du Développement Durable, la CDN, le PNA. Le SP-CNDD dispose d'instruments de prévision de la dynamique de la végétation au Burkina Faso. La position stratégique du SP-CNDD pour la réalisation des diagnostics en lien avec les changements climatiques et l'élaboration des référentiels relatifs au climat lui permet de prendre en compte des actions en lien avec la sécurité climatique ou de consolidation de la gouvernance et la paix.

❖ La Direction Générale des Affaires Religieuses Coutumières et Traditionnelles

La mission principale de la Direction Générale des Affaires Religieuses Coutumières et Traditionnelles (DGARCT) est la promotion de la cohésion sociale à travers le vivre-ensemble. La cohésion sociale a été définie de manière consensuelle retenue en 2019 comme « ... le vivre-ensemble harmonieux et paisible des communautés qui permet un accès équitable aux ressources, cultive les valeurs collectives partagées (intégrité, solidarité, tolérance, ...) dans le respect des droits humains, des lois et institutions de la république, tout en réduisant les inégalités sociales ». La DGARCT en collaboration avec les structures compétentes du Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la sécurité dispose et met à jour une typologie et une cartographie des conflits de tout genre. Parmi ces conflits peut-on relever ceux relatifs aux migrations et à l'exploitation des ressources naturelles, conflits parfois exacerbés par les crises climatiques. Elle joue, à cet effet, un rôle de prévention et de gestion des conflits en lien avec les effets néfastes des changements climatiques.

❖ Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire

Le SE-CNSA créé en 2004, a pour mission principale de contribuer à la prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles. Il se présente comme une traduction opérationnelle de l'ambition du gouvernement du Burkina Faso de « Réunir à terme les

conditions permettant à l'ensemble des ménages burkinabè d'accéder à tout moment, à une alimentation suffisante, saine et équilibrée » et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté. Cela passe par une augmentation durable du niveau et de la valeur ajoutée de la production alimentaire nationale, un renforcement des capacités du marché afin de faciliter l'accès des populations aux produits, une amélioration durable des conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables, un renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle et un renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance en matière de sécurité alimentaire.

❖ **L'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique**

En application de l'article 12 de la loi n°14 AN du 20 Avril 2017 portant réglementation de l'électricité au Burkina Faso, l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE), a pour missions de promouvoir, susciter, animer, coordonner, faciliter et réaliser toute opération ayant pour objet le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Elle a six (06) rôles essentiels déclinés en missions à savoir :

- contrôler, encadrer et favoriser le marché des Energies Renouvelables (ER) et de l'Efficacité Energétique (EE) ;
- établir une Stratégie Nationale de Promotion de l'Efficacité Energétique ;
- accompagner, valoriser et piloter les projets d'envergure nationale dans le domaine des ER/EE ;
- fédérer le privé, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les partenaires techniques et financiers dans le domaine des ER/EE ;
- exécuter les prestations commerciales et toutes autres missions de services publics dans le domaine des ER/EE ;
- soutenir la Recherche, l'Innovation et la Formation dans le domaine des ER/EE.

❖ **Les collectivités territoriales**

Les autorités communales mettent en place par arrêté les Plans ORSEC communaux et sont par ailleurs des vice-présidents des Conseil Départementaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR). Au niveau des Régions, les Présidents des Conseils régionaux ou Délégations Spéciales Régionales sont également les vice-présidents des Conseil Régionaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR) et participent à la mise en œuvre des Plan ORSEC de leurs ressorts. Le code général des collectivités territoriales confère également le droit aux collectivités de contribuer à la gestion des risques de catastrophes. Les collectivités peuvent prévoir, dans leurs ressources, le financement des activités de prévention et de gestion des risques de catastrophe et promouvoir ainsi la sécurité climatique.

1.5.2. Les ONG et Associations

De nombreuses organisations de la société civile participent à la lutte face aux effets des changements climatiques. On pourrait citer, entre autres, le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), SOS Sahel, l'Association Tipaalga, la Coalition des OSC sur les changements climatiques, le Cercle d'Informations et Communicateurs des journalistes sur les changements climatiques (CIC), NATURAMA, le Mouvement Ecologique du Burkina, la Confédération Paysanne du Faso, la Chambre Nationale d'Agriculture, Water Aid, le Centre Ecologique Albert Schweitzer, Women Environmental Programme, la Croix Rouge, le CICR (Comité

International de la Croix Rouge), le Conseil Danois pour les Réfugiés, le Conseil Norvégien pour les Réfugiés. Ces différentes structures mettent en œuvre parfois des actions d'atténuation mais en général des actions de réduction de la vulnérabilité ou de renforcement de la résilience des populations. Ces actions concourent à la consolidation de la paix et de la sécurité et ont donc un lien avec l'amélioration de la sécurité humaine.

1.5.3. Le secteur privé

L'implication du secteur privé dans la lutte face aux changements climatiques ressort dans les mécanismes de financement décrits dans le PNA et la CDN du Burkina Faso. Cette implication en réponse au dérèglement climatique est de plus en plus perceptible avec des initiatives qui prennent en compte ses intérêts. A titre d'exemple et grâce à des mesures incitatives sur le plan fiscal, il ressort dans le domaine énergétique qu'une dizaine de projets de construction de centrales solaires en mode partenariat public-privé ont été répertoriés dans la CDN. La disponibilité et l'accessibilité à l'énergie constituent des moyens de prévention des conflits en lien avec le climat en ce qu'elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des ménages. Toutefois, le concept de sécurité climatique n'est pas formellement connu par le secteur privé dans le contexte du Burkina Faso.

1.5.4. Les Partenaires Techniques et/ou Financiers

Parmi les parties prenantes à la réponse face au dérèglement climatique dans le contexte du Burkina Faso, plusieurs partenaires ont été consultés en lien avec l'élaboration de la SNSC. Il s'agit, entre autres, de l'USAID, le Centre de compétences de WASCAL, le Global Green Growth Institute (GGGI), la Coopération Danoise, la Coopération Belge (ENABEL), UNITAR. D'une manière générale, les Partenaires Techniques et/ou Financiers accordent leur appui au Gouvernement et aux Organisations de la Société Civile et prennent en compte le nexus Paix-Sécurité-Climat. L'ensemble des partenaires consultés à l'exception de WASCAL ont indiqué que le nexus Paix-Sécurité-Climat fait partie intégrante de leurs domaines d'intervention. Ces domaines d'intervention sont : la gouvernance, l'eau et l'assainissement, la résilience des systèmes naturels économiques et humains face aux changements climatiques, l'agriculture, la cohésion sociale, la stabilisation et le renforcement de la sécurité, le renforcement des capacités en matière de développement social et économique, l'économie verte, la gestion des ressources naturelles, la prévention des conflits, les services climatiques. Leurs projets et programmes mis en œuvre ont un lien étroit avec le nexus Paix-Sécurité-Climat en ce qu'ils agissent directement ou indirectement, pour l'essentiel, dans la prévention des conflits, des tensions et des risques d'instabilité liés aux défis climatiques.

Certains partenaires comme le Danemark précisent que la vision de leur intervention est de renforcer la paix et la stabilité au Burkina Faso dans le respect des principes de l'État de droit, et de réduire la pauvreté et les inégalités à la faveur d'une meilleure résilience et d'une croissance économique durable. A titre d'exemple, le projet régional RISE (Résilience in the Sahel Enhanced) de l'USAID vise « ...à accroître la résilience des populations au Burkina Faso en aidant les individus, les communautés, et le gouvernement à mieux faire face aux crises récurrentes, à renforcer la gouvernance, à gérer durablement les ressources naturelles, et à améliorer la santé ».

I.6. Cadre juridique

1.6.1. Les instruments juridiques nationaux

Le Burkina Faso ne dispose pas dans son arsenal juridique un texte spécifique consacré à la sécurité climatique ou au nexus Paix-Climat-Sécurité. Toutefois, les textes normatifs abordent implicitement la sécurité climatique à travers l'ensemble des dispositions de prévention et de gestion des effets des aléas climatiques. Il s'agit des dispositions qui constituent des réponses à court, moyen et long terme à l'extrémisme violent, aux tensions, aux conflits communautaires, aux risques d'instabilité. Plusieurs textes normatifs et référentiels peuvent être évoqués à titre indicatif.

❖ La constitution du 02 juin 1991

La constitution du 02 juin 1991 dispose, à l'instar de la troisième génération des droits de l'homme que tout citoyen a droit à un environnement sain. L'article 101 prévoit à propos de l'environnement qu'il est du domaine de la loi qui doit prendre les mesures pour sa protection et sa promotion. L'article 14 stipule que « Les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie ».

❖ Le code de l'environnement de 2013

La loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso vise, comme elle le prévoit en son article 02, « ... à protéger les êtres vivants contre les atteintes nuisibles ou incommodantes et les risques qui gênent ou qui mettent en péril leur existence du fait de la dégradation de leur environnement et à améliorer leurs conditions de vie ». Mandat est donné aux services compétents de veiller à la gestion durable des ressources naturelles, à l'amélioration continue des conditions de vie des êtres vivants, à la prévention et à la gestion satisfaisante des risques technologiques et des catastrophes, à la restauration de l'environnement (article 02). Le code de l'environnement relève l'importance du droit à tout citoyen à un environnement sain et sécurisé (article 05) et considère que la promotion de ce droit est d'intérêt général et doit être une obligation pour toutes les personnes physiques et morales (article 6). Il consacre un titre aux changements climatiques. Son article 17 dispose que « Les ressources naturelles qui contribuent à la satisfaction des besoins de l'homme sont exploitées de manière à satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Pour y parvenir, l'article 20 fait obligation au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la dégradation et l'épuisement des ressources naturelles et le cas échéant, d'assurer la restauration des ressources renouvelables et veiller à prévenir les risques et inconvénients qui découleraient de l'épuisement des ressources non renouvelables.

Comme on peut le noter, le code, sans évoquer la notion de sécurité climatique, a pris des dispositions pertinentes relatives à la prévention des conflits, aux tensions en rapport avec la gestion des ressources naturelles, aux risques d'instabilité.

❖ La loi n°008-2014/AN portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso

La loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso a pour but de (i) créer un cadre national unifié de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à

travers des réformes juridiques, politiques et institutionnelles appropriées, (ii) garantir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans toutes les actions de développement (article 02). Cette loi contient les principes généraux régissant le développement durable dans le contexte du Burkina Faso, responsabilise le gouvernement sur la promotion du développement à travers les documents de politique et de stratégies, édicte les systèmes d'exploitation durables de nos ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

❖ **Le code général des collectivités territoriales**

Le Burkina Faso dans le processus de sa décentralisation intégrale a décrit les orientations et les domaines de compétences des collectivités territoriales à travers la loi n°055-2004 du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales. Cette loi vise à promouvoir la gouvernance locale dans les différents domaines transférés dont l'environnement. Les articles 99 et 100 prévoient la possibilité pour les collectivités d'organiser la gestion des secours au profit des groupes vulnérables et des sinistrés, de prendre les dispositions en lien avec les défis de la protection civile dans leurs domaines de compétence territoriale.

❖ **Le décret n°2010-565/PRES/PM/MATD du 21 septembre 2010 relatif à la politique nationale de protection civile**

La politique nationale de protection civile a été adoptée après les inondations du 1^{er} septembre 2009 qui ont occasionné plusieurs morts, de dégâts énormes et plus de 150 000 sinistrés. L'objectif général de ce référentiel est d'assurer une gestion efficace et coordonnée des accidents, sinistres et catastrophes. De manière spécifique, la politique nationale de protection civile entend (i) assurer une meilleure gestion des risques, (ii) fonder les principes de la protection des populations, (iii) organiser la réponse de protection civile, (iv) renforcer les capacités institutionnelles. Elle organise les systèmes d'intervention, en matière de premiers secours, en cas de sinistres ou de catastrophes en impliquant plusieurs acteurs avec en tête très souvent les forces de Défense et de Sécurité. Le décret en lien avec l'organisation des secours répond à ce besoin d'un dispositif organisationnel au niveau national, régional, provincial et communal.

❖ **Le décret n°2010-567/PRES/PM/MATD/MASSN portant mise en place des plans ORSEC**

Le décret relatif à la mise en place des Plans ORSEC vise à permettre aux circonscriptions administratives (Région, Province, Commune) d'avoir, à titre préventif des dispositifs de réactions face aux risques de catastrophe dans leurs entités. Le décret aborde les acteurs et leurs rôles. La mise en œuvre de ces dispositifs se fait avec l'appui de la Direction Générale de la Protection Civile par arrêté de l'autorité de la circonscription administrative concernée. Le Plan ORSEC Régional est sous l'autorité du Gouverneur de la Région. Le Plan ORSEC provincial est sous l'autorité du Haut-Commissaire de la Province et le Plan ORSEC communal qui est sous l'autorité du Maire ou du Président de la Délégation Spéciale communale. Pour la mise en mouvement des Plans ORSEC, un arrêté conjoint des Ministres en charge de l'Administration du territoire et de l'Action sociale décrit les modalités de leurs déclenchements.

❖ **La loi d'orientation sur l'eau**

La disponibilité et l'accessibilité des ressources en eau constituent des causes de conflits, de tensions et parfois de risques d'instabilité pour les usagers. L'augmentation de l'ampleur et de l'intensité des extrêmes climatiques comme les sécheresses sont de nature à exacerber ces risques d'instabilité, de conflits de tout genre. L'une des raisons des migrations des éleveurs et même des agropasteurs du Nord vers le Centre et l'Ouest du pays est l'insuffisance de la disponibilité des ressources en eau sur toutes les périodes de l'année. La loi n° 002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau prévoit des dispositions en lien la gestion durable des ressources en eau surtout en période de circonstances exceptionnelles marquées par une rareté de la ressource en eau.

❖ **La loi portant Réorganisation Agraire et Foncière**

La présente loi détermine les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire, de la gestion des terres rurales et urbaines, du régime de l'eau, des forêts de la faune, des pêches, des substances de carrière et de mines, ainsi que de la réglementation des droits réels immobiliers.

La présente loi détermine d'une part, le statut des terres du domaine foncier national, les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers et d'autre part, les orientations d'une politique agraire.

❖ **La loi 034 – 2002/an portant loi d'orientation relative au pastoralisme**

La présente loi fixe les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agropastorales et sylvopastorales. Sont concernées par les dispositions de ce cadre juridique, les activités d'élevage des espèces bovine, ovine, caprine, caméline, asine et équine. L'Etat et les collectivités territoriales garantissent aux pasteurs le droit d'accès aux espaces pastoraux, le droit d'utilisation équitable des ressources naturelles et la mobilité des troupeaux, prennent également les mesures nécessaires à l'amélioration des performances productives et de qualité de l'élevage pastoral et veillent à l'identification, à la protection et à l'aménagement des espaces à vocation pastorale ainsi qu'à la préservation et à la protection des espaces pastoraux traditionnels.

❖ **La loi 003-2011 portant code forestier au Burkina Faso**

Le code forestier a pour objet de fixer les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques. La politique forestière nationale garantit une action concertée et complémentaire de l'ensemble des institutions et structures concernés afin de réaliser les objectifs globaux définis par le gouvernement. La gestion durable des forêts, de la faune et des ressources halieutiques est un devoir pour tous. Elle contribue à la production de biens et services environnementaux, la préservation du milieu naturel, la conservation de la diversité biologique, l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des gaz effets de serre et la lutte contre la désertification tout en assurant la satisfaction des besoins socio-économiques et culturels des générations présentes et futures.

1.6.2. Les instruments juridiques internationaux

❖ La convention sur les changements climatiques

La convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) adoptée en 1992 par les Nations Unies vise la stabilisation des gaz à effet de serre à un niveau qui empêcherait toute perturbation anthropique du système climatique comme le prévoit son article 02. La convention prévoit deux moyens de lutte en réponse au dérèglement climatique notamment (i) l'atténuation et (ii) l'adaptation et le renforcement de la résilience des populations. Pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques pour les pays en voie de développement, la convention dispose que leurs programmes en lien avec le renforcement de leur résilience puissent bénéficier du soutien financier, technologique et scientifique des pays développés. Comme on peut le percevoir, les stratégies d'adaptation et de renforcement de la résilience à court, moyen et long terme prennent implicitement en compte la prévention et la gestion des risques de conflits, de tensions parfois liées à l'utilisation ou à l'exploitation des ressources naturelles.

❖ L'Accord de Paris sur le climat

Adopté en décembre 2015, l'Accord de Paris sur le climat, en tant que texte normatif de mise en œuvre de la CCNUCC «...vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en :

- a) Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques ;
- b) Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ».

La mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat se fait à travers les Contributions Déterminées au niveau National (CDN). S'il est vrai qu'aucune disposition ne traite explicitement de la sécurité climatique, les Etats parties notamment les pays en voie de développement dont la plupart prévoient des actions d'adaptation et de renforcement de la résilience peuvent prendre en compte la sécurité climatique ou les défis en lien avec le nexus Paix-Climat-Sécurité.

❖ La convention des Nations Unies sur la biodiversité

La convention des Nations Unies sur la diversité biologique adoptée le 05 juin 1992 vise la conservation, la protection, la restauration et l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces articles 08 et 09 abordent la nécessité pour chaque Etat partie à la convention de prendre les dispositions adéquates pour la durabilité des ressources naturelles tout en répondant aux besoins des générations actuelles. La convention, sans évoquer explicitement le concept de sécurité climatique l'aborde implicitement en insistant sur les mesures durables à prendre

pour la conservation, la restauration, la protection et l'utilisation durable des ressources pour les générations actuelles et futures.

❖ **La convention sur les zones humides**

Adoptée à Ramsar le 02 février 1971, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau vise, conformément aux articles 02 et 03 l'identification, la conservation et l'utilisation rationnelle et durable des zones humides d'importance internationale. Les Etats parties à la convention doivent prendre les mesures pour protéger les zones humides contre toute menace à l'instar des risques liés au climat comme les sécheresses, les inondations... De par ses dispositions en lien avec la conservation et l'utilisation rationnelle et durable, la convention sur les zones humides prend implicitement en compte des mesures qui pourraient prévenir les risques de tensions et de conflits ou leur exacerbation.

❖ **La convention sur la lutte contre la désertification/sècheresse**

Parmi les conventions de la génération de Rio, la convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sècheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique adoptée le 17 juin 1994 à Paris est particulièrement orientée vers l'Afrique sahélienne en ce qu'elle occupe une place importante dans son champ d'application. C'est en ce sens que l'objectif de cette convention est de « lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme de l'Agenda 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées ». En prévoyant des dispositions pour (i) la mise en valeur intégrée des terres des zones arides, semi-arides et subhumides, (ii) la prévention et la réduction de la dégradation des terres, (iii) la remise en état des terres dégradées, (iv) la restauration des terres désertiques, ce cadre normatif s'inscrit dans la dynamique de la sécurité climatique. En effet, la mise en œuvre de ces dispositions à travers des documents de politique permet de prévenir les migrations des populations avec leurs corolaires que sont les tensions et les conflits communautaires ou entre groupes socio-professionnels parfois observés dans le contexte du Burkina Faso.

1.6.3. Instruments juridiques régionaux et sous régionaux en lien avec la sécurité climatique

Plusieurs instruments adoptés à l'échelle africaine et dans les espaces communautaires sous régionaux abordent implicitement ou indirectement la sécurité climatique. Parmi ces instruments, peut-on relever (i) la Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes, (ii) la Stratégie et plan d'action de l'Afrique en matière de changement climatique et de développement résilient pour la période 2022-2032, (iii) la politique de prévention des catastrophes à travers l'Acte additionnel A/SA 8/01/07 portant adoption de la politique de la CEDEAO en matière de prévention des risques de catastrophes, (iv) la politique environnementale de la CEDEAO régie par l'Acte additionnel du 4 décembre 2008 portant adoption de la politique environnementale de la CEDEAO, (v) la politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest à travers l'Acte additionnel SA du 5 décembre 2008 portant adoption de la politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest,

(vi) la politique commune d'amélioration de l'environnement à travers l'Acte additionnel n°01/CCEG/UEMOA du 17 janvier 2008 portant adoption de la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA.

L'ensemble de ces instruments contiennent des mesures dont la mise en œuvre pourrait prévenir les catastrophes, les conflits et les tensions. Il s'agit, entre autres, de la gestion durable des ressources naturelles à l'instar des ressources en eau, de la restauration des terres dégradées, des systèmes de prévention et de gestion des risques de catastrophes, des mécanismes de gestion. Tous ces instruments n'évoquent pas explicitement la notion de sécurité climatique mais ils concourent à l'avènement d'une paix durable en prévenant l'extrémisme violent, les conflits, les tensions et les risques d'instabilité.

I.7. Analyse des ressources

Le SP-CNDD, en charge de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Climatique, est l'organe d'exécution et de mise en œuvre des missions du Conseil National pour le Développement Durable. Conformément à son mandat, il est chargé de l'exécution des directives, orientations et recommandations définies par la Conférence du Conseil National pour le Développement Durable (CONADD). Il joue un rôle de coordination dans la mise en œuvre de plusieurs référentiels dont le PNA, la CDN, la Politique Nationale de Développement Durable. Il travaille à promouvoir la prise en compte du développement durable dans les textes normatifs, les politiques, les stratégies, les plans, les programmes, les projets de développement.

❖ Les ressources humaines

Le personnel du SP-CNDD, en fonction des profils des agents, de leurs compétences et des missions de la structure est réparti, conformément à son organigramme, entre le Bureau du Secrétaire Permanent et la Coordination technique, le Département de l'Observatoire National pour le Développement Durable, le Département de la Coordination des Conventions Internationales, le Département des Politiques de Développement Durable. Le Bureau du Secrétaire Permanent se compose d'un Service Administratif et Financier, le Service Courrier, le Secrétariat Particulier et le Secrétaire Permanent lui-même. Les profils qui s'y trouvent sont composés d'un spécialiste forestier, de deux financiers, d'une secrétaire de direction et d'agents de bureaux et de liaison, des chauffeurs. La coordination technique est composée d'une dizaine de cadres dont notamment de spécialistes forestiers, d'un administrateur civil, d'une conseillère des affaires économiques, de spécialiste en suivi-évaluation, d'environnementalistes.

Ces compétences sont réparties entre trois services dont la communication, le partenariat et le suivi-évaluation. Le Département de l'Observatoire National pour le Développement Durable est composé d'une dizaine de personnes dont des spécialistes forestiers, des environnementalistes, d'un informaticien, d'un secrétaire, de géographes, des spécialistes en Système d'Informations Géographiques ; ce personnel est réparti dans deux services notamment la production de l'information et la diffusion de l'information sur le développement. Le Département des Politiques de Développement Durable compte également moins de 10 personnes dont des spécialistes forestiers et des environnementalistes répartis entre deux services. Il s'agit du service d'Elaboration des Politiques et des Stratégies et du

service d'Etudes et d'Evaluation Stratégique du Développement Durable. Le personnel du Département de la Coordination des Conventions Internationales, au nombre d'une vingtaine de personnes, est composé principalement de spécialistes forestiers, d'environnementalistes, de conseillers en études et analyses, d'une secrétaire, de spécialistes en changements climatiques, en renforcement des capacités des acteurs, en suivi-évaluation. Ce département est structuré en quatre (04) services : le service Changement Climatique, le service Zones Humides, le service Lutte contre la désertification, le service Biodiversité.

La diversité des profils dans les domaines climatiques, environnementaux, économiques est un atout pour la promotion de la sécurité climatique. A titre indicatif, la meilleure gestion des ressources naturelles, domaines de compétences des environnementalistes, est un gage qui pourrait éviter ou réduire les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles.

❖ **Les ressources matérielles**

Le SP-CNDD comporte principalement 03 bâtiments. Il s'agit d'un bâtiment faisant office de siège et abritant le Bureau du Secrétaire Permanent, la Coordination Technique, le Département des Politiques de Développement Durable. Il s'agit également des locaux abritant le Département de la Coordination des Conventions Internationales. Il s'agit, enfin, du bâtiment faisant office de locaux pour le Département de l'Observatoire National pour le Développement Durable. Le nombre de bureaux est largement insuffisant par rapport au personnel dénombré. Au regard de la nécessité de renforcer les ressources humaines du SP-CNDD dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Stratégie, il serait nécessaire d'améliorer les capacités d'accueil du SP-CNDD. Le nombre de véhicules devant faciliter la mobilité du personnel pour les nécessités du service est de 13 dont 04 sont en mauvais état, 05 en bon état et 04 dont l'état est passable. Le besoin en matériaux roulants, au regard des missions actuelles de la structure est déjà insuffisant. La mise en œuvre de cette Stratégie Nationale de Sécurité Climatique va nécessiter l'acquisition de moyens roulants complémentaires.

❖ **Les ressources financières**

Les sources de financement en lien avec les missions du SP-CNDD proviennent de l'Etat burkinabè et des Partenaires Techniques et Financiers. Il ressort d'une manière générale une forte fluctuation dans les budgets prévisionnels entre les périodes 2018 à 2023. Le budget était de 8 410 466 000 FCFA en 2018, de 1 253 363 000 FCFA en 2019, de 1 663 348 000 en 2020, de 1 212 679 000 FCFA en 2021, de 727 818 938 FCFA en 2022 et de 1 603 893 000 FCFA en 2023. Au cours des 5 dernières années, le budget prévisionnel a varié entre -85% à +120%. Il est constaté également parfois des écarts significatifs entre les budgets prévisionnels et les réalisations. A titre indicatif, le budget prévisionnel en 2021 un budget prévisionnel de 1 212 679 000 FCFA contre un coût de 119 344 196 FCFA pour les réalisations de la même année. La participation des Partenaires Techniques et Financiers varie en fonction des années et des projets élaborés et financés. Au regard de la mise en œuvre de la présente Stratégie à travers son Plan d'Actions, le SP-CNDD devra mobiliser plus de ressources financières conséquentes. Cette mobilisation de ressources pourrait passer par un renforcement de capacités des acteurs en charge de la mise en œuvre de la Stratégie. Le mécanisme de financement intègre, du reste, la mobilisation des ressources en lien avec l'opérationnalisation de la présente Stratégie.

I.8. Analyse des politiques et stratégies antérieures et en cours

❖ Le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (2015-2030)

La vision du PNA du Burkina Faso s'intitule comme suit : « *Le Burkina Faso gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050* ». Les objectifs d'adaptation à long terme sont liés à la protection des secteurs piliers de la croissance accélérée, l'assurance d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, la préservation des ressources en eau et l'amélioration de l'accès à l'assainissement, la protection des personnes et des biens contre les événements climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles, la protection et l'amélioration du fonctionnement des écosystèmes naturels, la protection et l'amélioration de la santé des populations. L'évaluation de la mise en œuvre du PNA 2015-2020 réalisée en 2021 indique un niveau moyen de réalisations physiques des actions de 49,12% contre 50,88% d'actions non réalisées. Parmi ces réalisations physiques, on peut citer en exemple « ... 10 barrages, 5240 forages, 154810,40 ha de CES/DRS (Conservations des eaux et des sols/Défense et restauration des sols), l'acquisition et l'installation de 1 500 000 lampes à LED en remplacement des lampes à tube fluorescent au profit de 375 000 ménages, la construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Zagtouli pour 33 MW crête, la construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Ziga de 1.1 MW crête ». Il ressort également de ladite évaluation que « ...sur un total de 143 actions prévues, 96 actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation soit un taux de 67% contre 47 actions qui n'ont pas connu un début de démarrage soit un taux de 33%. Sur les 67% des actions citées, 38% ont été réalisées et 29 % sont en cours d'exécution ». Comme on peut le constater, les résultats de l'évaluation ne permettent pas de dégager un niveau de satisfaction car ne prenant pas en compte la taille ou l'importance des projets. Il a, cependant, le mérite de donner des informations quantitatives permettant de se faire une idée sur le niveau de mise en œuvre du PNA.

❖ La Contribution Déterminée au niveau National

Le Burkina Faso, avec la ratification de l'Accord de Paris sur le climat, s'est engagé, dès 2015, à réduire ses émissions de Gaz à effet de serre (GES) tout en renforçant la résilience de ses populations aux changements climatiques. Pour ce faire, le Pays a pris l'engagement, dans sa CDN pour la période 2015-2020 de réduire, à l'horizon 2030 ses émissions de 18,2% par rapport au scénario de référence. L'évaluation faite de la CDN 2015-2020 a permis de relever que les promesses en matière d'atténuation pour la période 2020 n'étaient pas atteintes. La raison principale a été l'insuffisance des financements mobilisés pour la mise en œuvre des actions conditionnelles. Toutefois, le pays a atteint ses promesses de réduction des gaz à effet de serre à partir des actions d'adaptation qui ont été relativement plus financées que les actions d'atténuation. Le bilan réalisé a relevé également une méconnaissance de la CDN par (i) des acteurs sectoriels en charge de sa mise en œuvre, (ii) des populations pourtant bénéficiaires des projets de la CDN. Des recommandations ont été formulées en lien avec son appropriation par l'ensemble des parties prenantes en charge de sa mise en œuvre.

Le Burkina Faso, au titre de ses ambitions contenues dans la CDN 2020-2025 s'est engagé, en rapport avec ses actions d'atténuation, à réduire ses émissions de GES du 29,42% par rapport à son scénario de référence.

❖ La Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des sols au Burkina Faso 2020-2024

La stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso 2020-2024 a pour objectif principal de réduire/inverser la tendance de la dégradation des sols en vue d'augmenter durablement la production agricole. Elle entend renforcer la production et la durabilité de l'agriculture, des forêts et des pêches. Les principales réalisations sont relatives à la coordination des actions de conservation des Eaux et des Sols/ Défense et Restauration des sols (CES/DRS), le suivi et l'évaluation, la capitalisation et la communication sur les actions de CES/DRS, le financement innovant et durable des actions de CES/DRS, la promotion des techniques de l'agriculture de conservation. La restauration des sols et la communication sur les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques ont amélioré les rendements agricoles et contribuer au bien-être des populations.

❖ Le Cadre National des Services Climatiques du Burkina Faso

Le Cadre National des Services Climatiques vise à consolider et à promouvoir la production, la fourniture, l'accès, l'application effective de services et d'informations météorologiques et climatiques pertinentes et facilement compréhensibles en vue d'une utilisation optimale par les différents utilisateurs et décideurs. Les secteurs prioritaires au commencement sont : l'agriculture et la sécurité alimentaire, les ressources en eau, la santé, l'énergie et la gestion de risques et désastres naturels. Ceux-ci intègrent les préoccupations et les actions du gouvernement en matière de redynamisation de l'économie et pour la lutte contre l'insuffisance alimentaire et la malnutrition, les effets néfastes et dévastateurs des changements climatiques.

Le Cadre National des Services Climatiques a permis, d'atteindre entre autres, les résultats suivants : la production d'information et de services météorologiques/climatologiques fiables et diversifiées, correspondant aux besoins des partenaires et utilisateurs finaux, la diffusion appropriée et l'accessibilité aisée aux données et aux informations et services météorologiques/climatologiques par les partenaires et les utilisateurs finaux, l'amélioration des prévisions météorologiques et climatologiques (quotidiennes / hebdomadaires / saisonnières) par les acteurs et utilisateurs finaux, le renforcement des capacités des partenaires et utilisateurs finaux en termes de compréhension et d'utilisation effective de l'information/services météorologiques. L'ANAM qui pilote le CNSC fait face à des contraintes financières en vue d'améliorer le fonctionnement et la mise en œuvre des activités de ce cadre.

❖ La Politique Nationale du Développement Durable du Burkina Faso

Adoptée en 2013, elle vise à l'horizon 2050 à faire du Burkina Faso, un pays émergent dans le cadre d'un développement durable où toutes les stratégies sectorielles, tous les plans et programmes de développement contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des

populations notamment des plus pauvres. La Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) définit le cadre global de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso, les orientations générales pour l'élaboration et l'encadrement des politiques sectorielles, des stratégies, plans et programmes de développement, ainsi que la planification et la budgétisation tant au niveau national que décentralisé. La PNDD « ...fixe les principes et responsabilités de l'intervention de l'administration publique centrale, des collectivités décentralisées, des organisations de la société civile, du privé et des autres acteurs du développement (et) détermine les moyens nécessaires ainsi que le dispositif de suivi-évaluation et de contrôle indispensable dans la réalisation du développement durable ». Un aperçu sur l'état de mise en œuvre de cette politique indique l'élaboration des outils de renforcement des capacités des acteurs assortis de formations/sensibilisations des élus locaux et les populations à la cause du développement durable, la prise en compte du développement durable dans les plans locaux de développement. La mise en œuvre de la PNDD est confrontée aux défis de la disponibilité des ressources financières.

❖ Le Plan d'Action National pour le Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques et la Préparation à la Réponse aux Urgences au Burkina Faso

Le Burkina Faso, pour combler le gap d'un dispositif national de renforcement des capacités en réponses aux catastrophes a adopté en 2016 le Plan d'Action National pour le Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques et la Préparation à la Réponse aux Urgences au Burkina Faso. L'objectif de ce Plan d'Action est de « ...de parvenir à une réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteintes aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteintes aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises et des collectivités ». Les actions qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de ce Plan d'Action ont été mises en œuvre à partir des composantes essentielles du Cadre d'Action de Sendai notamment la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophes, les investissements dans le domaine de résilience des populations, le renforcement des préparations et des réponses face aux catastrophes. La mise en œuvre de ce référentiel a pris théoriquement fin en 2020.

I.9. Synthèse de l'analyse FFOM

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Cadre institutionnel et organisationnel			
<ul style="list-style-type: none"> - L'existence des structures de production des données statistiques en lien avec le nexus Paix-Climat-Sécurité ; - L'existence des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, des tensions et des risques d'instabilité ; - L'existence de dispositions spécifiques impliquant le Gouvernement dans la prévention des crises comme les circonstances de gestion des ressources en eau en cas de sécheresse qui impliquent la prise de mesures de régulations exceptionnelles du Ministre en charge de l'Eau ; - La disponibilité des ONG et des Partenaires Techniques à accompagner l'Etat en matière de sécurité climatique ; - La mise en œuvre de projets et programmes en lien avec le nexus Paix-Climat-Sécurité par les Partenaires Techniques et Financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - La multiplicité et l'insuffisance de coordination des structures en charge de la production des données en lien avec le climat qui pourraient ne pas faciliter la promotion de la sécurité climatique. A titre indicatif, les domaines d'intervention du SP-CONASUR et de la Direction Générale de la Protection Civile semblent se chevaucher ; il en est de même des domaines de compétences entre le Cadre National des Services Climatiques et le Comité National Changement Climatique ; - La méconnaissance du concept de sécurité climatique par les structures qui portent la cause des changements climatiques ; - L'absence a priori d'une institution légalement reconnue comme responsable pour la promotion de la sécurité climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour l'action climatique. - L'existence de fonds sur les changements climatiques au niveau international. - La promotion de la diplomatie climatique au niveau international - Existence des programmes régionaux en lien avec la sécurité climatique (grande muraille verte) - L'existence de plateformes internationales d'échange sur les questions en relation avec la sécurité climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Le retrait des bailleurs de fonds - Le terrorisme dans l'espace régional avec ses conséquences sur la vie des populations - Les déplacements et migrations - La destruction des biens et services, l'accroissement de la pression sur les ressources naturelles, les violences - La Géopolitique avec les nouvelles alliances au sein de l'espace Ouest africain et internationale - L'instabilité politique au Burkina Faso - Le déplacement forcé et migration des populations - L'incivisme des citoyens
Cadre juridique			
<ul style="list-style-type: none"> - La promotion de la paix, le partage équitable des ressources naturelles et le droit à un environnement sain reconnus par la constitution du 02 juin 1991 ; 	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence d'un texte spécifique dans le droit positif burkinabè relatif à la sécurité climatique ; - La non prise en compte explicite dans les référentiels au niveau national du 	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour l'action climatique. - L'existence de fonds sur 	<ul style="list-style-type: none"> - Le retrait de certains partenaires techniques et financiers ; - Le terrorisme dans l'espace régional avec

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - L'obligation faite par la constitution à la loi de prendre toutes les dispositions nécessaires à la promotion et à la protection de l'environnement y compris les ressources naturelles : cette obligation pourrait bien justifier l'adoption d'un texte spécifique en lien avec la sécurité climatique ; - La ratification par le Burkina Faso d'instruments juridiques internationaux qui prennent en compte des actions ou des mesures de prévention des risques d'instabilité ou de conflits socio-professionnels ; - La disponibilité de textes normatifs importants en lien avec les plans ORSEC. 	<p>concept de sécurité climatique ou le nexus Paix-Sécurité-Climat ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ignorance relative du législateur burkinabè du concept de sécurité climatique ou le nexus Paix-Sécurité-Climat ; - La prise en compte éparse et implicite de la sécurité climatique dans les lois et règlements et les instruments de politique. 	<p>les changements climatiques au niveau international.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion de la diplomatie climatique au niveau international - L'existence des programmes régionaux en lien avec la sécurité climatique - L'existence de cadres juridiques nationaux et internationaux relatifs à la réduction des risques de catastrophe. 	<p>ses conséquences sur la vie des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements et migrations - La destruction des biens et services, l'accroissement de la pression sur les ressources naturelles, les violences.
Ressources humaines, matérielles et financières			
<ul style="list-style-type: none"> - La diversité des profils du personnel du SP-CNDD - Le nombre relativement important du personnel du SP-CNDD. - Les compétences disponibles en lien avec la sécurité climatique. - Des locaux et des moyens roulants disponibles - Des projets en lien avec la sécurité climatique en cours de mise en œuvre. - La dotation budgétaire annuelle continue - L'appui financier périodique des Conventions en lien avec l'environnement à l'instar des Conventions de la Génération de Rio. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance des profils en lien avec la sécurité climatique. - L'insuffisance des compétences couvrant le nexus Paix-Climat-Sécurité. - L'insuffisance des locaux pour le personnel censé être renforcé pour la mise en œuvre de la Stratégie. - L'insuffisance de la dotation budgétaire de l'Etat. - L'insuffisance du niveau de mobilisation des ressources à partir des mécanismes ou de la coopération bilatérale. 	<ul style="list-style-type: none"> - La possibilité de mise à contribution du personnel des départements ministériels membres du Conseil National pour le Développement Durable (CNDD). - L'existence des mécanismes de financement en lien avec le climat au niveau international. - La possibilité de renforcer les capacités des agents du SP-CNDD 	<ul style="list-style-type: none"> - La situation économique mondiale difficile engendrée par les crises socio-politiques au niveau global - La situation sécuritaire peu rassurante dans les pays sahéliens. - Le difficile accès aux différents financements climatiques au niveau international

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		sur le nexus Paix-Climat-Sécurité.	
Stratégies et Politiques antérieures en lien avec la Sécurité Climatique			
<ul style="list-style-type: none"> - L'existence de stratégies et de leurs plans d'actions sur l'atténuation, l'adaptation ou de résilience aux effets néfastes des changements climatiques en lien avec la sécurité climatique. - L'expérience du pays dans l'élaboration de politiques, stratégies et plan d'action prenant en compte le climat, la sécurité et la paix. - La mise en œuvre des projets et programmes en lien avec la Paix, le Climat et la Sécurité. - Existence d'une expertise nationale qualifiée en lien avec le nexus Paix-Climat-Sécurité - L'existence d'importantes bases de données nationales ou sectorielles sur les changements climatiques, les catastrophes naturelles. - La réalisation d'études de projections climatiques et leurs répercussions sur les secteurs de développement du Burkina Faso. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des différents référentiels qui ont pris en compte la sécurité climatique. - Non prise en compte explicite de la sécurité climatique dans les référentiels. - Non évaluation de la mise en œuvre de certains référentiels. - L'absence a priori d'un référentiel spécifique consacré à la sécurité climatique. - Non fonctionnement des plans ORSEC à différents niveaux - Capitalisation insuffisante des réglementations et politiques sectorielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour la cause de la Paix, la Sécurité et le Climat. - L'existence de fonds sur les changements climatiques au niveau international. - La promotion de la diplomatie climatique au niveau international - L'existence des programmes régionaux en lien avec la sécurité climatique - L'existence de plateformes internationales d'échange sur les questions en relation avec la sécurité climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'environnement économique mondial difficile engendré par les crises socio-politiques au niveau global - La situation sécuritaire peu rassurante dans les pays sahéliens. - La guerre russo-ukrainienne avec ces conséquences sur l'économie mondiale. - Le difficile accès aux différents financements climatiques au niveau international

I.10. Les défis majeurs

Le Burkina Faso dispose, pour son processus de développement, de nombreux référentiels en lien avec la sécurité climatique et dont la plupart est confrontée à des difficultés de ressources humaines et/ou financières ou matérielles. Les défis en lien avec la promotion de la sécurité climatique sont les suivants :

- **L'amélioration de la gouvernance de la sécurité climatique** (coordination inter sectorielle ; renforcement et application de la réglementation ; planification) : le Burkina Faso doit combler le gap qui existe en matière de législation sur la sécurité climatique conformément aux insuffisances qui ont été relevées.
- **La promotion de la justice climatique** : elle est une réponse aux insuffisances identifiées en matière de respect des principes d'équité et de justice (équité dans les responsabilités et les impacts, protection des droits humains et participation inclusive). Relever ce défi de la justice climatique nécessite une approche intégrée et équitable pour aborder les changements climatiques, en tenant compte des inégalités sociales et économiques existantes et en visant à les réduire.
- **Le renforcement de la Réduction des Risques de Catastrophe** : au regard des différentes crises climatiques ayant conduit à des catastrophes régulières dont le pays a fait face ces dernières décennies, il est important que le Burkina Faso renforce ces capacités en matière de réduction des risques de catastrophe liés à la sécurité climatique.
- **L'amélioration des investissements dans le domaine de la sécurité climatique en lien avec les actions orientées vers les couches vulnérables** : l'analyse des ressources indique une insuffisance des dotations financières du SP-CNDD en lien avec ses missions y compris la mise en œuvre de la présente stratégie. Cette amélioration se fera par le développement des mécanismes de financement durable (mobilisation de la finance endogène, mobilisation de la finance climatique, développement du partenariat, assurance climatique...).
- **L'amélioration continue de la situation sécuritaire** : l'analyse diagnostique a montré une augmentation continue des PDI entre 2019 et 2023. Cette amélioration de la situation sécuritaire vise à réduire les mouvements des populations et leur conséquence sur la gestion des ressources naturelles qui engendrent les conflits d'usage et menacent la paix et la cohésion sociale. Ceci passe par la prévention et gestion de conflits (mise en place ou redynamisation des organes, renforcement de capacités des acteurs en matière de prévention et de gestion de conflits etc.)
- **Le renforcement des systèmes d'alerte précoce** : le faible fonctionnement des systèmes d'alerte précoce au niveau national et local a été relevé comme une insuffisance en matière de prévention des risques de catastrophes. Le renforcement des systèmes d'alerte précoce ici est en lien avec la production de l'information, la diffusion de l'information, le renforcement des capacités des acteurs et bénéficiaires, l'organisation et la coordination des réponses...

PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE

II.1. Les fondements de la Stratégie

La présente stratégie trouve ses fondements dans les engagements ou référentiels internationaux, régionaux, sous régionaux et nationaux du Burkina Faso. Elle repose également et surtout sur les référentiels clés qui déclinent les orientations du Burkina Faso en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.

II.1.1. Au niveau international

❖ Les Objectifs du Développement Durable

La présente Stratégie Nationale de Sécurité Climatique (SNSC) est en phase avec la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD). Il s'agit d'abord de l'ODD 13 qui dispose de « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». L'ODD 13 vise à « ...renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques avec un focus sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ». Il s'agit, ensuite, de l'ODD 12 qui vise à établir des modes de consommation et de production durables. La cible n°2 de cet objectif relatif à la gestion durable des ressources naturelles prévoit de parvenir, à l'horizon 2030 à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. La présente stratégie est également en lien avec l'ODD 5 relatif à l'égalité des sexes et à la promotion de l'autonomisation des femmes.

❖ Le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

Adopté à Sendai au Japon le 18 mars 2015, le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 vise à renforcer la prévention et la gestion des risques de catastrophes. Pour ce faire, il est bâti sur quatre priorités essentielles notamment (i) la compréhension des risques de catastrophes, (ii) le renforcement de la gouvernance des risques, (iii) l'amélioration des investissements dans la réduction des risques de catastrophe pour mieux les gérer et (iv) l'amélioration de la préparation pour une intervention efficace et pour « Faire et reconstruire mieux ».

Le dispositif du cadre d'action de Sendai qui met l'accent sur les mesures préventives contrairement au cadre d'action de Hyogo qui était, plus, orienté vers la gestion des catastrophes survenues semble mieux répondre au concept de sécurité climatique. Le cadre d'action de Sendai en accordant une importance sur la compréhension et la gouvernance des risques de catastrophe voudrait privilégier les dispositifs de prévention des tensions et conflits communautaires ou les migrations issues de crises climatiques qui occasionnent parfois des conflits de tout genre. Les stratégies, programmes et projets en lien avec la prévention et la gestion des risques de catastrophe provoqués par les aléas climatiques s'inscrivent dans la dynamique de la sécurité climatique.

II.1.2. Au niveau régional et sous régional

❖ **Stratégie et Plan d'Action (2022-2032) de l'Afrique en matière de changement climatique et de développement résilient**

L'Union Africaine, au regard des impacts et des menaces persistantes des effets du dérèglement climatique s'est dotée d'une Stratégie et d'un Plan d'Action pour renforcer sa résilience. Cette stratégie vise à offrir un cadre d'action et de coopération en réponse aux risques climatiques en vue de parvenir au bien-être des populations. Son objectif est également de renforcer la résilience des communautés, des écosystèmes, des économies africaines, et soutenir l'adaptation régionale. La Stratégie et Plan d'Action de l'Afrique en matière de changement climatique et de développement résilient entend, entre autres, (i) améliorer la capacité d'adaptation des communautés touchées et gérer les risques liés au changement climatique, (ii) renforcer les voies de développement équitable et les voies transformatrices à faibles émissions et résilientes, (iii) améliorer la capacité du continent dans la mobilisation des ressources et l'accès aux technologies en vue de parvenir à une action climatique ambitieuse. La présente Stratégie Nationale de Sécurité Climatique en lien avec la résilience des populations et leurs moyens d'existence s'inscrit dans la dynamique de la mise en œuvre de ce référentiel de l'Union Africaine.

❖ **Stratégie Régionale de Stabilisation, de Résilience et de Relèvement des Régions du Liptako-Gourma affectées par l'insécurité (SR-SRR)**

La Stratégie Régionale de Résilience et de Relèvement des Régions du Liptako-Gourma affectées par l'insécurité (SR-SRR) s'est dotée d'une vision qui voudrait faire de cet espace « ...une région stabilisée, économiquement intégrée et prospère, bien gouvernée dans le respect des droits humains ». La SR-SRR vise « ...à élaborer des politiques et des programmes applicables axés sur la stabilisation et le développement à court, moyen et long terme des régions du Liptako-Gourma affectées par l'insécurité ».

La Stratégie entend être une réponse aux causes profondes et multiformes des crises, et contribuer par conséquent « ...à l'atteinte des ODD à travers la mise en œuvre des projets et programmes, ainsi que la réalisation des activités dans le cadre des orientations stratégiques définies à cet effet ». Elle est composée de quatre axes à savoir (i) la Politique et la Coopération, (ii) la Sécurité et la Gouvernance, (iii) le Développement durable et la Justice sociale, (iv) la Coordination de la stabilisation et l'assistance humanitaire. La SR-SRR aborde explicitement les défis en lien avec la sécurité climatique dont font face les États de la Région du Liptako Gourma notamment le Burkina Faso, le Mali et le Niger. La SR-SRR traite, entre autres, des effets néfastes des changements climatiques qui ont « ...perturbé les systèmes agricoles et intensifié l'insécurité alimentaire dans la Région ». Il ressort explicitement dans la SR-SRR le besoin pour chaque pays de disposer d'une stratégie nationale en réponse aux défis climatiques et en rapport avec la promotion du nexus Paix-Climat-Sécurité.

II.1.3. Au niveau national

❖ L'Etude Prospective Burkina 2025

L'Etude Prospective « Burkina 2025 » s'est dotée de la vision suivante : « Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale ». Plusieurs actions envisagées sont en phase avec la promotion du nexus climat-paix-sécurité : il s'agit de la promotion des valeurs notamment la redistribution équitable des richesses, la lutte contre toute sorte de discriminations sociales, la promotion d'une éducation et d'une santé de qualité, d'un développement équilibré et harmonieux du territoire. Il s'agit également des actions de lutte contre l'insécurité afin de rendre effective la sécurité des personnes et des biens, de l'accès aux financements et aux facteurs de production, du développement du capital humain pour assurer le progrès du pays, du renforcement de l'information et la communication comme vecteurs pour l'accès aux connaissances, de l'accès aux technologies pour accélérer la croissance.

❖ Le Plan National pour le Développement Economique et Social

L'objectif global du Plan National pour le Développement Economique et Social, phase II (PNDES, II) est de « ...rétablir la sécurité et la paix, de renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive ». La Sécurité et la Paix constituent une importance de premier plan à travers l'axe stratégique 1 qui vise à « Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix » et l'axe stratégique 3 qui vise à « Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ».

Le volet environnemental est pris en compte dans l'objectif stratégique 4.5 « inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ». Il est soutenu par trois effets attendus (EA) qui sont : (i) EA 4.5.1 : la gouvernance environnementale et du développement durable est améliorée ; (ii) EA 4.5.2 : la résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires est améliorée et (iii) EA 4.5.3 : les ressources naturelles sont gérées durablement.

Le PNDES II prend en compte la sécurité climatique à travers les composantes du nexus climat, paix et sécurité. Il l'énonce dans son objectif global, à travers l'axe 1. Partant de l'objectif global, un des impacts attendus du PNDES-II est le renforcement de la paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience du pays.

❖ Le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement

Le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) est l'instrument central d'opérationnalisation du PNDES durant la période de la Transition au Burkina Faso. Adopté en Conseil des ministres le 25 janvier 2023, il vise à répondre aux priorités d'action pendant cette période de transition.

Le PA-SD s'articule autour de quatre piliers à savoir (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale, (ii) répondre à la crise humanitaire, (iii) refonder l'État et améliorer la gouvernance, (iv) œuvrer à la réconciliation et à la cohésion sociale. Il précise les réformes et

investissements prioritaires à mettre en œuvre pour opérationnaliser les missions de la Transition. Le deuxième pilier du PA-SD vise à assurer une réponse urgente et efficace à la crise humanitaire et aux drames socio-économiques et communautaires provoqués par l'insécurité et les aléas climatiques. Les résultats visés par ce pilier seront atteints à travers la mise en œuvre de plusieurs projets/programmes dont : (i) les projets et programmes de soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine, (ii) les projets et programmes de stabilisation et de résilience, (iii) la continuité des services des soins de base, de l'éducation en situation d'urgence et de la nutrition, au profit des PDI et des populations affectées par le terrorisme, (iv) la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme, (v) la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires, (vi) l'amélioration du cadre de vie des PDI et des personnes affectées par le terrorisme.

❖ **La Politique de Sécurité Nationale**

Adopté le 10 mars 2023, la Politique de Sécurité Nationale vise à répondre aux menaces et risques pouvant affecter la vie de la nation. Cette politique intègre la dimension participative du citoyen dans la coproduction de la sécurité. L'objectif 5 de la politique de sécurité nationale est de protéger l'environnement contre toutes les formes de menaces et de risques pouvant compromettre la sécurité humaine du peuple burkinabè et l'objectif 6 vise à promouvoir la coopération régionale et internationale en faveur de la paix et de la sécurité. La Stratégie Nationale de Sécurité Climatique est en phase avec la Politique de Sécurité Nationale. La protection des ressources naturelles, gage d'un développement durable s'entend d'une gestion rationnelle, équitable et durable impliquant les différentes parties prenantes. La participation et l'inclusion de l'ensemble des acteurs à la gestion de l'environnement y ressort comme une solution aux risques d'instabilité et de conflits.

❖ **Politique Sectorielle Environnement, Eau et Assainissement**

La présente Stratégie s'inscrit dans la dynamique de mise en œuvre de la Politique Sectorielle Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA). La PS-EEA vise à « Assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations ». L'axe 1 de la PS-EEA en lien avec la gestion durable de l'environnement vise à renforcer la gouvernance environnementale dans la transition vers une économie verte et inclusive. Des actions en lien avec cet axe sont en phase avec la sécurité climatique. Il s'agit, entre autres, de l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et le renforcement des capacités en matière de résilience climatique, la promotion de l'économie verte et la promotion des modes de production et de consommation durables, du plaidoyer et la mobilisation de la finance climat. L'axe 2 relatif à la mobilisation et à la gestion des ressources en eau vise à satisfaire durablement les besoins en eau pour tous les usagers et les écosystèmes naturels dans un contexte de changement climatique à travers une assurance durable de la disponibilité de l'eau, la satisfaction des besoins en eau douce et en eau potable.

❖ **La Politique Sectorielle Production Agro-sylvo- Pastorale (PASP) (2018-2027)**

La politique sectorielle adoptée en 2018 vise à développer un secteur « production agro-sylvo-pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. Cette politique prend en compte le nexus Paix-Sécurité et climat à travers les axes stratégiques 1 et 3. L'axe stratégique 1 relatif à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la résilience des populations vulnérables vise à accroître durablement la production et la productivité des exploitations ASPHF. L'axe stratégique 3 en lien avec la gestion durable des ressources naturelles vise à créer les conditions pour parvenir à des modes de production et de consommation durables dans un contexte de changement climatique.

❖ **Stratégie Nationale Genre 2020-2024**

La stratégie Nationale de Sécurité Climatique s'inscrit également en droite ligne avec la stratégie nationale genre du Burkina Faso en ses axes stratégiques 1 et 3. L'axe stratégique 1 « promotion d'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale » en son objectif 1.5 vise à améliorer l'accès aux infrastructures hydrauliques, à l'eau potable et à l'assainissement. L'axe stratégique 3 relatif l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles en son objectif stratégique 3.1 entend améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à la terre et aux technologies de production, de transformation et de conservation ainsi qu'au financement ».

II.2. La vision

Au regard des fondements et des défis majeurs en lien avec le nexus Paix-Climat-Sécurité, la vision de la présente Stratégie est : *A l'horizon 2028, la population du Burkina Faso renforce sa résilience au changement climatique et vit dans la paix et la sécurité en vue de soutenir sa croissance de manière équitable, inclusive et durable.*

Le renforcement de la résilience de la population au changement climatique s'entend de la capacité des composantes de la société, leurs moyens d'existence ou de subsistance à résister aux chocs climatiques. Ces chocs liés au climat sont, entre autres, les poches de sécheresse, les inondations ou les excès de pluie, les fortes chaleurs, l'augmentation de la température. Vivre dans la paix et la sécurité laisse présager le résultat ou le bien-être recherché à la suite de l'ensemble des mécanismes que le pays entend mettre en œuvre pour prévenir et gérer les risques de conflits, de tensions sociales, de migrations non volontaires liés aux effets du changement climatique. La dimension équitable, inclusive et durable en lien avec la croissance indique la nécessité de la participation citoyenne intégrale comme la solution à l'avènement d'un développement durable.

II.3. Les principes directeurs de la Stratégie

La mise en œuvre de la SNSC veillera au respect d'un certain nombre de principes qui faciliteront l'atteinte des résultats escomptés. Il s'agit de l'équité et de l'inclusion sociale, de la prise en compte du genre, de la précaution, de la subsidiarité et du partenariat et de la durabilité.

Le principe de l'inclusion sociale/intégration sociale : la mise en œuvre de la présente Stratégie mettra l'accent sur la prévention des risques de conflits, des risques d'instabilité à travers un partage ou une exploitation équitable des ressources naturelles. Un accent particulier sera mis sur les mécanismes de prise en compte des personnes vivant avec un handicap dans la mise en œuvre des activités en lien avec la Stratégie. La prise en compte du principe d'inclusion sociale réduira les inégalités sociales dans une approche participative à la promotion de la paix et de la sécurité.

La prise en compte du genre : l'analyse diagnostique montre que les conséquences des conflits, les tensions sociales, les instabilités et les migrations non souhaitées affectent différemment les femmes et les hommes. L'intégration du genre sur l'ensemble du processus de mise en œuvre de la Stratégie est une condition essentielle pour l'atteinte des résultats souhaités.

Le principe de subsidiarité et de partenariat : la sécurité climatique est une thématique transversale abordée par l'ensemble des secteurs vulnérables aux aléas climatiques et par les parties prenantes à la réduction des risques et catastrophes. Le leadership institutionnel du Ministère en charge de l'Environnement à travers le SP-CNDD devrait faciliter et encourager la mise en œuvre de la Stratégie par les différents acteurs et en assurer la coordination et le suivi-rapportage. Promouvoir le principe de subsidiarité et de partenariat reste un gage qui stimulera la mise en œuvre de la présente Stratégie.

Le principe de précaution : le principe de précaution s'entend des dispositions nécessaires à prendre en lien avec la prévention des conflits, des tensions, des migrations non souhaitées quand bien même les projections ne donnent pas de certitudes sur leur ampleur. Dans le cadre de la présente, la promotion du principe de précaution permettrait de mettre l'accent sur les actions de prévention en lien avec la paix et la sécurité qui facilitent le vivre-ensemble entre les populations, les différentes communautés ou les couches socio-professionnelles.

Le principe de durabilité : le principe de la durabilité implique essentiellement la mise en exergue de la satisfaction des besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. Le respect du principe de durabilité permet dans le contexte de la présente Stratégie la prise en compte d'une culture de paix et de sécurité à court, moyen et long terme.

II.4. Les orientations stratégiques

II.4.1. L'objectif général

La présente Stratégie se fixe comme objectif global de renforcer la résilience des populations aux aléas climatiques en vue de l'amélioration de la sécurité humaine au Burkina Faso.

II.4.2. Les impacts attendus

Trois impacts majeurs sont attendus à l'issue de l'opérationnalisation de ce référentiel :

- les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de cohésion sociale sont mises à échelle pour le bien-être des populations ;
- la protection humaine contre les risques de catastrophe et des crises est améliorée ;
- la coexistence pacifique des populations est renforcée.

Ces impacts seront mesurés à travers les indicateurs suivants :

- l'accroissement de la couverture végétale
- la réduction des migrations et déplacements involontaires
- la réduction du nombre de conflits climatiques
- la réduction du nombre de décès liés aux catastrophes

II.4.3. Les axes, objectifs stratégiques, effets attendus et actions

Quatre axes stratégiques permettront d'atteindre les impacts attendus : (i) amélioration de la gouvernance en matière de sécurité climatique, (ii) promotion des bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de cohésion sociale, (iii) protection humaine contre les risques de catastrophe et les crises, (iv) accès aux financements climatiques.

❖ AXE STRATEGIQUE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE EN MATIERE DE SECURITE CLIMATIQUE.

L'axe stratégique 1 comporte deux objectifs stratégiques et quatre (04) effets attendus.

Objectif Stratégique 1.1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel en matière de sécurité climatique

Effet Attendu 1.1.1 : le cadre juridique et institutionnel est renforcé

Les actions en lien avec cet effet attendu sont : (i) Elaboration de textes juridiques (nouveaux textes et textes d'application en lien avec la sécurité climatique), (ii) Révision des textes juridiques existants.

Les indicateurs qui permettront de mesurer l'effet attendu sont : la proportion de textes juridiques adoptés, le taux de vulgarisation des textes en matière de sécurité climatique, la proportion de plans locaux de développement (PLD) intégrant le nexus Paix-climat-sécurité.

Effet attendu 1.1.2 : L'application des textes est effective

Les actions relatives à cet effet attendu sont : (i) Mise en place d'une base de données des conflits et migrations liés à la sécurité climatique, (ii) Redynamisation des services de police forestière, environnementale et de l'eau.

Les indicateurs de mesure de cet effet attendu : le niveau d'évolution des conflits liés au nexus Paix-climat-sécurité, le taux de migrations liées au nexus Paix-climat-sécurité

Objectif stratégique 1.2 : Assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie

Effet Attendu 1.2.1: Le pilotage et la coordination sont améliorés

Les actions en lien avec l'effet attendu : (i) Opérationnalisation du dispositif de pilotage, (ii) Appui aux acteurs pour la prise en compte de la sécurité climatique dans les politiques de développement, (iii) Planification, Suivi-évaluation des actions en matière de sécurité

climatique, (iv) Renforcement de la synergie d'actions entre les structures intervenant dans la sécurité climatique.

Les indicateurs de mesure de l'effet attendu sont : le dispositif de pilotage de la stratégie de sécurité climatique est fonctionnel, la proportion de cadre de concertation tenue sur la sécurité climatique, la proportion des organes de mise en œuvre de la stratégie fonctionnelle, la proportion des documents de programmation élaborés, la proportion des documents de suivi-évaluation élaborés.

Effet Attendu 1.2.2: La communication sur la mise en œuvre de la Stratégie est assurée

Action relative à l'effet attendu : Opérationnalisation du plan de communication.

L'indicateur qui permettra de mesurer l'effet attendu : plan de communication de la Stratégie effectif.

❖ AXE STRATEGIQUE 2 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET PROMOTION DE LA JUSTICE CLIMATIQUE

L'axe stratégique 2 comporte trois (03) objectifs stratégiques et 08 effets attendus.

Objectif Stratégique 2.1 : Renforcer la gestion durable des ressources naturelles et des conflits liés

Effet Attendu 2.1.1 : les bonnes pratiques de gestion des ressources en eau sont promues.

Les actions en lien avec cet effet attendu sont : (i) Capitalisation des bonnes pratiques de gestion des ressources en eau, (ii) Diffusion des bonnes pratiques de gestion des ressources en eau, (iii) Mise en place d'un système de surveillance de proximité des ressources transfrontalières, (iv) Mise en place d'un système d'alerte précoce Crues/inondation (SAPCI), (v) Renforcement de la connaissance des ressources en eau souterraine.

Les indicateurs de mesure de l'effet attendu : le nombre de bonnes pratiques documentées et diffusées, le nombre de Comités Locaux de l'Eau mis en place et fonctionnels, le taux de fonctionnalité des services d'eau.

Effet Attendu 2.1.2 : la gestion durable des ressources forestières est améliorée.

Les actions relatives à cet effet attendu : (i) Création de modèles de surveillance de proximité des ressources forestières, (ii) Gestion durable des écosystèmes forestiers, (iii) Accroissement et diversification des ressources pourvoyeuses de PFNL.

Les indicateurs de mesure de l'effet attendu sont : le taux de couverture forestière, la proportion des superficies des forêts classées sous aménagement, le taux moyen de survie après une saison sèche, le nombre de plants mis en terre, le nombre annuel de CT appuyées pour la création/gestion des aires de conservation, la superficie annuelle de terres dégradées récupérées, le nombre de jardins nutritifs de PFNL mis en place, la quantité annuelle de PFNL collectées, le taux de transformation des PFNL, la superficie annuelle de RNA de PFNL réalisée.

Effet Attendu 2.1.3 : la gestion durable des sols est améliorée

Les actions en lien avec l'effet attendu sont : (i) Gestion durable de la fertilité des sols, (ii) Renforcement des capacités techniques des producteurs.

Les indicateurs de l'effet attendu : le nombre de PRD et PCD qui prennent en compte les techniques de CES/DRS, le taux de terres sécurisées, le taux de terres récupérées et restaurées, le taux d'Accroissement de l'agriculture de conservation, le taux de réduction de l'utilisation d'intrant non-homologués, le nombre de PRD et PCD qui prennent en compte les techniques de CES/DRS, le taux de couverture pédologique aux échelles $\geq 1/20000^{\text{eme}}$.

Effet attendu .2.1.4 : la gestion durable des pâturages est améliorée

Les actions relatives à l'effet attendu : (i) Mise en place d'aires de pâturage, (ii) Renforcement des sources d'alimentation complémentaire au pâturage, (iii) Renforcement de la santé animale, (iv) Promotion de l'apiculture.

Les indicateurs en lien avec l'effet attendu : le nombre de zone de pâturage réhabilitée et sécurisée, la réduction des conflits liés à l'exploitation des zones pastorales.

Objectif Stratégique 2.2: Promouvoir la justice climatique par l'égalité de genre et l'équité sociale

Effet attendu 2.2.1 : La prise en compte du genre et de l'équité sociale dans la gestion des ressources naturelles est promue.

L'action en lien avec l'effet attendu : Renforcement des capacités des personnes marginalisées à la gestion des ressources naturelles en lien avec la sécurité climatique.

Les indicateurs avec cet effet attendu sont : le taux de politiques, stratégies et plans en lien avec la sécurité climatique qui intègrent le genre et l'équité sociale, le nombre de population vulnérable dédommagée par fonds de perte et dommages climatiques, l'accroissement de l'indice mondial d'adaptation Notre Dame.

Effet attendu 2.2.2: la protection des droits humains fondamentaux des plus vulnérables est promue.

L'action relative à l'effet attendu : Elaboration/relecture de la politique de protection de droit d'accès aux ressources naturelles des groupes marginalisés.

Les indicateurs de l'effet attendu sont les suivants : la réduction du nombre de déplacés internes, la réduction de nombre de migrants climatiques, le taux d'accès aux ressources naturelles des PDI et Migrants.

Objectif Stratégique 2.3: Renforcer la capacité d'adaptation des producteurs

Effet Attendu 2.3.1 : les producteurs maîtrisent les nouvelles technologies climato-intelligentes.

L'action prévue en lien avec l'effet attendu est : Développement de la production agricole sous maîtrise d'eau.

Les indicateurs en lien avec cet effet attendu sont : l'existence d'un cadre organisationnel et juridique favorable à l'intégration de technologies climato-intelligentes, le niveau d'adoption des technologies climato-intelligentes, le niveau de maîtrise des technologies climato-intelligentes dans les différents secteurs vulnérables.

Effet Attendu 2.3.2 : les producteurs utilisent les informations climatiques pour faire face aux chocs

L'Action en lien avec l'effet attendu : Promotion de l'utilisation des informations climatiques au niveau local

Les indicateurs en lien avec l'effet attendu sont : l'existence d'un système d'information climatique au niveau régional, provincial et communal, le taux de diffusion des informations climatiques au niveau régional, provincial et communal, le taux de diffusion des informations climatiques pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

❖ AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DE LA PROTECTION HUMAINE CONTRE LES RISQUES DE CATASTROPHE ET LES CRISES HUMANITAIRES

L'axe stratégique trois (03) est composé de deux (02) objectifs stratégiques et quatre (04) effets attendus.

Objectif stratégique 3.1: Renforcer les dispositifs d'intervention aux risques de catastrophes et des crises humanitaires

Effet attendu 3.1.1 : les démembrements du CONASUR au niveau régional, provincial et départemental sont dynamisés.

L'action relative à l'effet attendu est : Renforcement des capacités opérationnel des démembrements du CONASUR et le développement du capital humain.

Les indicateurs en lien avec l'effet attendu sont : la proportion des démembrements du CONASUR connus, la proportion des démembrements du CONASUR fonctionnels.

Effet Attendu 3.1.2 : les plans de contingence multirisques et les plans d'organisation des secours sont opérationnels.

Les actions relatives à l'atelier sont : (i) Elaboration et opérationnalisation des plans de contingence multirisques et les plans ORSEC, (ii) Décentralisation des systèmes d'alerte précoce.

Les indicateurs en lien avec l'effet attendu sont : l'élaboration et opérationnalisation des plans de contingence multirisques, l'existence de plans (ORSEC) fonctionnels, l'existence d'un répertoire des risques et des effets potentiels et imminents des menaces de catastrophes, le nombre de simulations de scénarii d'organisation de secours.

Objectif Stratégique 3.2: Renforcer la cohésion sociale et la paix autour de l'exploitation des ressources naturelles.

Effet Attendu 3.2.1 : la Cohésion sociale et la paix autour de l'exploitation des ressources naturelles sont améliorées.

Les actions en lien avec l'effet attendu sont : (i) Promotion des initiatives de dialogue et de gestion des conflits communautaires liés à l'exploitation des ressources naturelles, (ii) Renforcement des capacités des acteurs sociaux (leaders religieux, coutumiers traditionnels, de jeune, de femmes, de personnes déplacées internes, de population hôtes) sur leurs rôles dans la promotion et l'exploitation pacifique des ressources naturelles.

Les indicateurs relatifs à l'effet attendu sont : le nombre d'initiative de dialogue et de gestion des conflits communautaires et religieux liés à l'exploitation des ressources naturelles le nombre d'acteurs maîtrisant leur rôle dans la promotion de l'exploitation pacifique des ressources naturelles.

Effet Attendu 3.2.2 : les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles sont réduits.

Les actions relatives à l'effet attendu sont : (i) Mise en place d'un répertoire des conflits communautaires liés à l'utilisation des ressources naturelles enregistrées, (ii) Renforcement des capacités des acteurs sociaux (leaders religieux, coutumiers traditionnels, de jeunes, de femmes, de personnes déplacées internes, de populations hôtes) en matière de résolution pacifique des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles, (iii) Transformation des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles en opportunité de développement.

Les indicateurs en lien avec l'effet attendu sont : la proportion des conflits communautaires et religieux liés à l'exploitation des ressources naturelles enregistrés résolus, le nombre de conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles transformés en opportunité de développement.

❖ AXE 4 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX FINANCEMENTS CLIMATIQUES

L'axe stratégique 04 comporte deux (02) objectifs stratégiques et cinq (05) effets attendus.

Objectif stratégique 4.1 : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques sur la mobilisation des financements verts

Effet Attendu 4.1.1 : un pool d'experts pour la mobilisation des finances est mise en place.

Les actions relatives à cet effet attendu sont : (i) Formation des cadres sur la mobilisation des finances, (ii) Mise en place d'un pool de 50 experts nationaux et 65 experts régionaux en sécurité climatique.

Effet attendu 4.1.2: l'information sur la sécurité climatique est accessible au niveau pays.

Les actions en lien avec cet effet attendu sont : (i) Documentation des informations sur la sécurité climatique

Les indicateurs de l'effet attendu : le nombre de plateformes diffusant les informations climatiques, le nombre de documents sur la sécurité climatique diffusés.

Objectif Stratégique 4.2 : Accroître les financements verts

Effet Attendu 4.2.1 : Des projets éligibles sont financés

Les actions en lien avec l'effet attendu sont : (i) Elaboration des notes conceptuelles /projets éligibles aux financements verts, (ii) Participation aux appels à projets.

Les indicateurs de l'effet attendu : le nombre de notes conceptuelles, le Pourcentage de projets financés, le nombre de projet soumis aux financements innovants, le nombre d'opérateurs privés mobilisés (projets financés).

Effet Attendu 4.2.2 : Les sources de financement innovantes sont connues.

Les actions qui sont en lien avec l'effet attendu sont : (i) Création un guichet pour le financement des micro-entreprises centrées sur l'intégration du genre dans les politiques et actions climatiques, (ii) Création de centre de ressources pour le coaching des promotrices d'entreprises centrées sur le genre et les actions climatiques.

Les indicateurs qui permettront de mesurer l'effet attendu sont : le nombre de bailleurs des financements innovants cartographiés, le nombre de bailleurs des financements innovants répertoriés, le nombre de rencontres de concertation des bailleurs des financements innovants organisés, le nombre de sessions de négociations de financements (B to B) avec des bailleurs de fonds innovants.

PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

III.1. Dispositions de mise en œuvre

III.1.1. Mécanisme de pilotage

La Stratégie Nationale de Sécurité Climatique relèvera du programme budgétaire 088 consacré à la Gouvernance Environnementale et au Développement Durable. A ce titre, les grandes orientations pour sa mise en œuvre reviennent au Conseil National pour le Développement Durable (CNDD) qui est composé, entre autres, d'une dizaine de départements ministériels sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Le CNDD qui tient tous les deux (02) ans une Conférence Nationale sur le Développement Durable (CONADD), en cette occasion, examinera un rapport de l'état de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Climatique et donnera les nouvelles orientations au SP-CNDD, organe d'exécution des décisions du CNDD, pour leur mise en œuvre. Le SP-CNDD est chargé de coordonner la mise en œuvre, de faire le suivi et l'évaluation périodique de la Stratégie, de préparer le rapport de mise en œuvre et d'exécuter toute nouvelle orientation issue de la CONADD.

III.1.2. Instruments de mise en œuvre

La présente Stratégie, pour sa mise en œuvre, sera assortie d'un Plan d'Action Opérationnel. Ce Plan d'Action qui se veut triennal et glissant vise à planifier la mise en œuvre des activités et à suivre les progrès réalisés. Le Plan d'Action fera l'objet d'un Plan de travail annuel et un système de rapportage semestriel de sa mise en œuvre sera mis en place. Pour faciliter l'appropriation, la diffusion à l'endroit des acteurs concernés par sa mise en œuvre au niveau national, régional et communal, un plan de communication sera élaboré. Les mécanismes du financement du Plan d'Action triennal doivent prendre en compte l'opérationnalisation du plan de communication. Une approche de mobilisation des ressources sera également définie par les parties prenantes.

III.1.3. Les acteurs de mise en œuvre

Six (06) principaux acteurs participeront à la mise en œuvre de la présente Stratégie.

❖ Les départements ministériels

Les départements ministériels, sous le leadership du Ministère en charge de l'environnement à travers le SP-CNDD sont compris ici comme les structures centrales et les structures déconcentrées de l'Administration. L'Etat à travers les départements ministériels concernés par la mise en œuvre de la Stratégie, veillera à la mobilisation des ressources internes et externes, à la mise en œuvre du Plan d'Action triennal glissant, au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie, aux évaluations et à la révision de la Stratégie.

❖ Les collectivités territoriales

La décentralisation intégrale amorcée par le Burkina Faso en 2004 a favorisé le développement local à travers les Plans communaux et régionaux de développement. L'Etat burkinabè, au titre de cette décentralisation, a procédé au transfert des ressources d'un certain

nombre de secteurs d'activités vers les collectivités. Les communes et les conseils régionaux dont le code général des collectivités territoriales dispose, à leur endroit, de participer à la gestion des risques de catastrophes, contribueront à la mise en œuvre de cette Stratégie en incluant des actions de promotion de la paix et la sécurité dans leurs référentiels. Des actions d'utilisation équitable et durable des ressources naturelles dans le contexte des aléas climatiques peuvent être planifiées et mises en œuvre à cet effet.

❖ **Les organisations de la société civile**

L'Etat burkinabè considère la société civile comme un acteur clé à associer au processus de développement. A ce titre, les ONG et les associations sont associées à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents référentiels au niveau national et local. La société civile participe à la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières pour la mise en œuvre d'actions et d'activités qui s'inscrivent dans la dynamique des besoins du Gouvernement en lien avec la lutte contre l'insécurité, les conséquences des changements climatiques, la promotion de la paix. Les ONG et les associations participeront, dans la mise en œuvre de cette Stratégie, à la mobilisation des ressources en vue de promouvoir des actions de sensibilisation, de formation et de bonnes pratiques relatives au nexus Paix-Climat-Sécurité.

❖ **Les Partenaires Techniques et Financiers**

La promotion du nexus Paix-Climat-Sécurité est perçue par la communauté internationale comme un facteur de coexistence pacifique entre les communautés dans le contexte climatique. Les Partenaires Techniques et Financiers, dans le cadre de la mise en œuvre de cette Stratégie, seront un des acteurs clés de son succès non seulement par leur appui financier mais aussi par le partage d'expériences réussies à travers le monde et au Burkina Faso en matière de cohésion sociale, d'exploitation équitable et durable des ressources naturelles.

❖ **Le secteur privé**

En tant qu'acteur majeur de progrès et de développement de l'économie nationale, le secteur privé jouera un rôle important dans la mise en œuvre de la présente Stratégie. Le secteur privé contribuera à la promotion de la sécurité climatique à travers la création et la promotion des emplois verts décents, la mobilisation des ressources matérielles et financières dans l'opérationnalisation des Plans ORSEC, la promotion des entreprises vertes à travers le partenariat public-privé en tenant compte du contexte du développement durable.

❖ **Les populations bénéficiaires**

Les populations bénéficiaires constituent le principal acteur de la promotion du nexus Paix-Climat-Sécurité. Les défis en lien avec les risques d'instabilité, les tensions, les migrations non souhaitées ne peuvent avoir des réponses conséquentes sans une pleine participation des populations à la mise en œuvre de la présente Stratégie. A ce titre, elles seront associées au processus de mise en œuvre de la Stratégie. De manière pratique, elles prendront part à tous les niveaux à l'identification (i) des problèmes et défis majeurs en lien avec l'insécurité climatique, (ii) des bonnes pratiques endogènes en réponses aux problèmes et défis identifiés dans une dynamique de durabilité. L'ensemble des bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles, de coexistence pacifique, de prévention et de gestion des conflits des communautés seront mises à contribution dans l'opérationnalisation de la Stratégie.

III.1.4. Le Cadre organisationnel

Les orientations sur la Stratégie et sa mise en œuvre émaneront du Conseil National pour le Développement Durable conformément aux normes édictant les missions du SP-CNDD. Le Ministère en charge de l'Environnement à travers le SP-CNDD coordonnera la mise en œuvre de la présente Stratégie. Le SP-CNDD, à ce titre interagira avec les parties prenantes de la mise en œuvre de la Stratégie notamment les départements ministériels concernés, les ONG et Associations, les partenaires techniques et/ou financiers et le secteur privé. Cette coordination devrait prendre en compte la planification, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la capitalisation. Cette capitalisation, se fera à travers un système qui facilitera la remontée des informations sur la mise en œuvre des activités des parties prenantes vers le SP-CNDD.

Le cadre organisationnel, de ce fait, peut être schématisé ainsi qu'il suit :

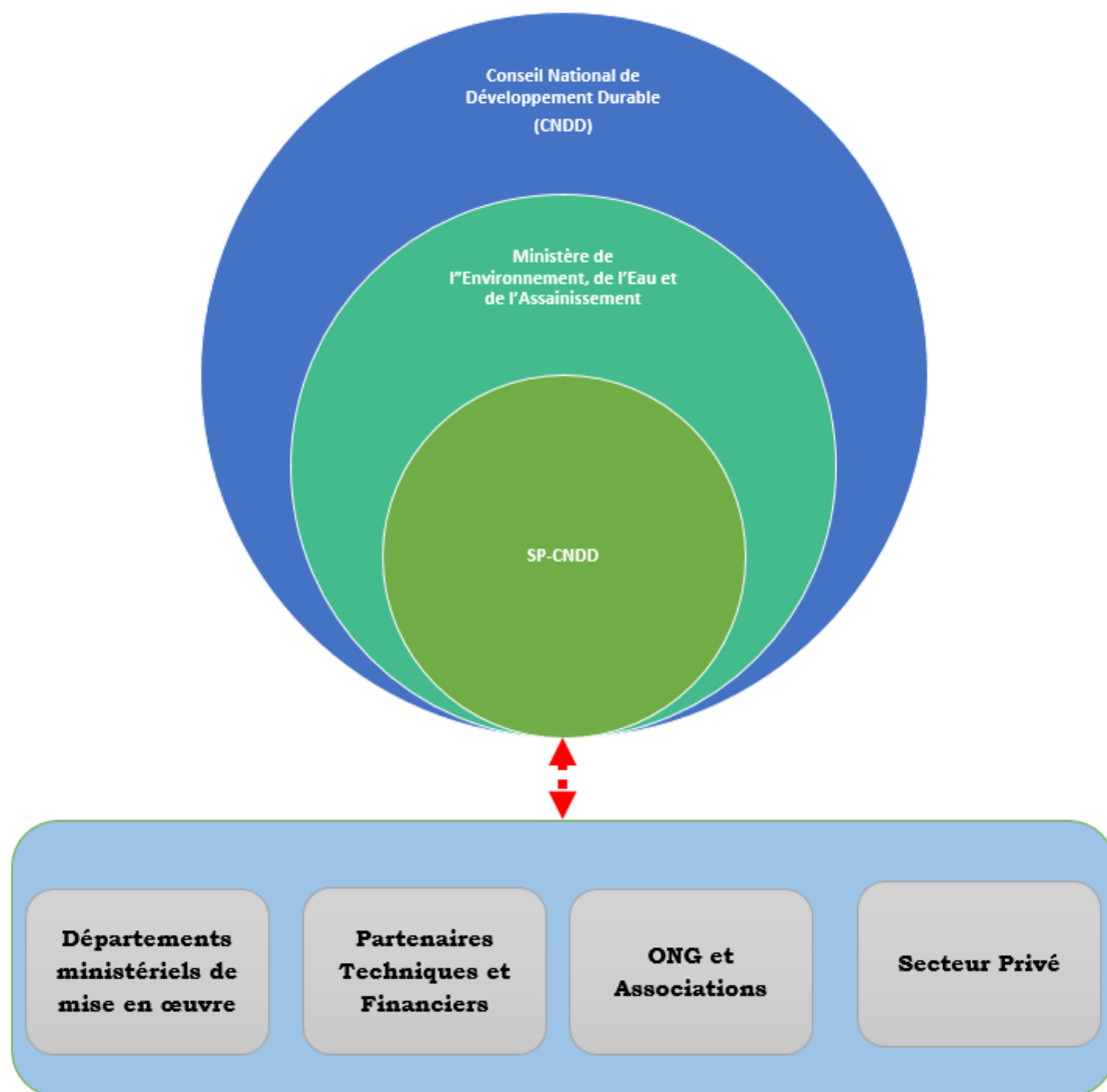


Figure 7 : Cadre organisationnel du suivi -évaluation.

Le SP-CNDD fera office de Secrétariat Technique pour la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie.

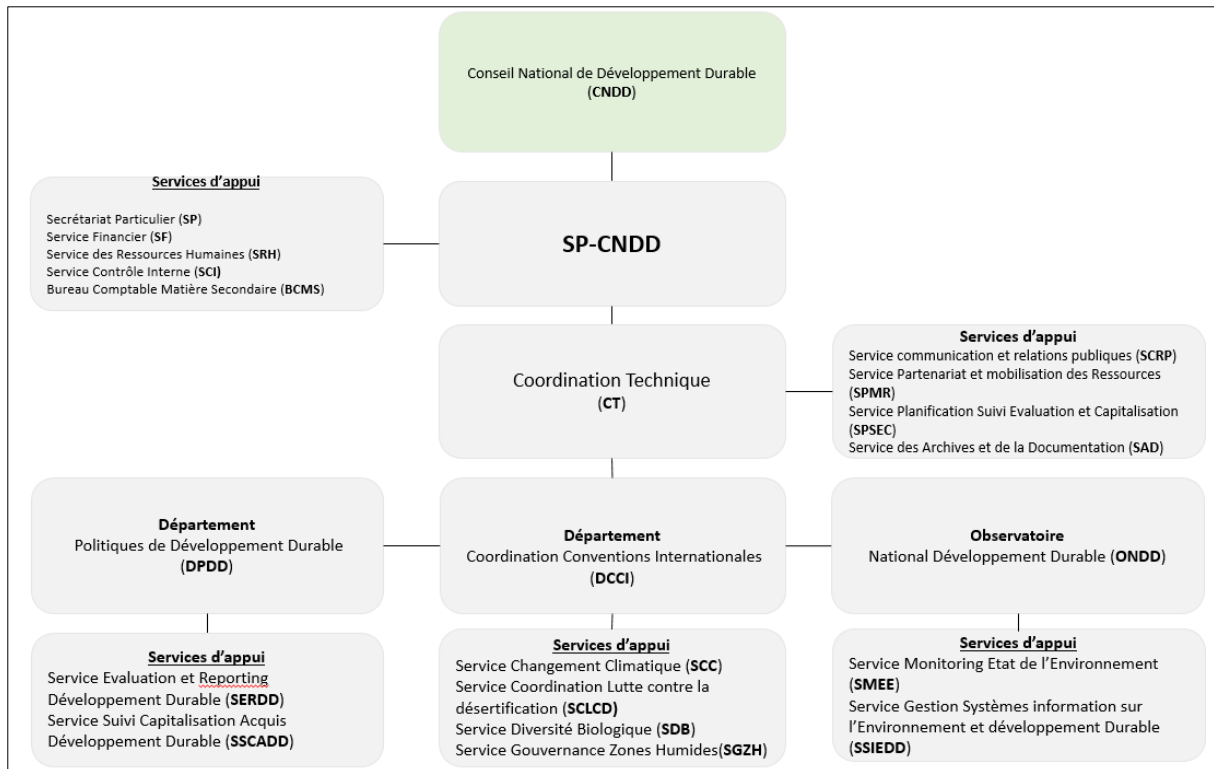


Figure 8 : Organigramme du SP/CNDD

III.2. Suivi et évaluation

III.2.1. Mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation permet d'apprécier, d'une manière générale et en fonction d'une planification donnée et des indicateurs définis, le niveau de progression dans la mise en œuvre des actions ou activités concernées. Il permet également de relever les principales insuffisances, les raisons des éventuels manquements, d'identifier les défis et les solutions à rechercher en vue d'atteindre, à terme, les impacts ou résultats recherchés.

Le suivi et l'évaluation seront assurés par un secrétariat technique logé au sein du SP/CNDD, chargé de conduire la mise en œuvre de la Stratégie. Un groupe technique de suivi comprenant les parties prenantes sera mis en place pour assurer le pilotage de cette Stratégie. Le suivi des actions/activités se fera à partir des différents indicateurs prévus dans la présente Stratégie et son Plan d'action opérationnel. En fonction des activités planifiées avec les parties prenantes dans le cadre du Plan de Travail Annuel (PTA) en lien avec le Plan d'Action de la Stratégie, le secrétariat technique en collaboration avec les structures de mise en œuvre mettra en place un dispositif pour collecter régulièrement des données, les traiter et produire les rapports.

Le SP-CNDD prendra attache avec les structures de mise en œuvre pour disposer régulièrement des données sur leurs réalisations. Ces structures doivent, à ce titre, fournir les

informations sollicitées en fonction des indicateurs prédéfinis dans le PTA qui doivent être en phase avec les indicateurs de la Stratégie.

Durant la période quinquennale de mise en œuvre de la Stratégie, deux évaluations sont prévues : il s'agit d'une évaluation à mi-parcours dont l'objectif est de disposer des taux de réalisation des actions et des leçons apprises afin de corriger les insuffisances et répondre aux défis éventuels pour l'atteinte des résultats souhaités. Il s'agit également d'une évaluation finale en vue de mesurer le taux de réalisations des activités planifiées, les effets et les impacts escomptés et les bonnes pratiques à promouvoir, les nouveaux défis rencontrés à prendre en compte dans l'éventualité d'une révision de la Stratégie.

III.2.2. Outils de suivi et d'évaluation

Le Burkina Faso dispose d'outils de suivi et d'évaluation harmonisés et édictés dans le guide méthodologique de planification sectorielle. Ces outils de suivi et d'évaluation notamment le cadre de mesure des performances, le cadre programmatique et le cadre logique sont adaptés au contexte de sécurité climatique et annexés à la présente Stratégie. Le SP-CNDD sera l'institution responsable du suivi et de l'évaluation. Les informations collectées sur la base des indicateurs définis auprès des différentes parties prenantes de mise en œuvre de la Stratégie permettront de renseigner le cadre de mesure des performances. Des rapports semestriels et annuels seront élaborés et des mécanismes de diffusion ou de communication seront mis en place dans le plan de communication pour la visibilité des progrès et des résultats réalisés.

III.3. Mécanisme de financement

Le montant total du Plan d'Actions Opérationnel pour la période 2024-2026 se chiffre à **349 288 905 000 FCFA** soit **635 070 736 USD** (en considérant un dollar = 550 FCFA). Le financement attendu de l'Etat burkinabè est de **292 493 744 000 FCFA** (531 806 807 USD) soit 84% du coût total. Le montant attendu des partenaires techniques et ou financiers est de **10 259 377 000 FCFA** (18 653 413) soit 3%. Les besoins financiers pour (i) l'axe 1 s'élève à 1 590 500 000 FCFA, (ii) l'axe 2 est de 344 753 006 000 FCFA, (iii) l'axe 3 s'élève à 2 753 600 000 FCFA, (iv) l'axe 4 est évalué à 191 800 000 FCFA.

Pour la mise en œuvre de sa Stratégie et de son Plan d'Actions, le Burkina Faso mettra à contribution de manière combinée plusieurs acteurs.

III.3.1. L'Etat burkinabè

L'Etat ici désigne le pouvoir central. Il sera l'acteur principal du financement de la Stratégie sur la sécurité climatique. La participation du Gouvernement au financement de la Stratégie se fera à travers les appuis budgétaires dans le cadre des programmes budgétaires. De manière concrète, l'Etat pourrait prévoir une ligne budgétaire spécifique orientée vers l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Sécurité Climatique.

III.3.2. Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, grâce aux domaines transférés par l'Etat, ont dans leur mandat, entre autres, la gestion de tout ce qui relève de l'environnement, de l'agriculture, de la santé,

de l'éducation préscolaire, scolaire et post primaire, la gestion des risques de catastrophes... La participation des collectivités à la mise en œuvre de la Stratégie se fera par le financement d'activités en lien avec la gestion équitable et durable des ressources naturelles, la gestion des risques de catastrophe, la mise en place et l'opérationnalisation des Plans ORSEC.

III.3.3. Les partenaires techniques et financiers

La sécurité climatique est une préoccupation de plus en plus partagée par la communauté internationale dans son ensemble. Parmi les raisons qui ont exacerbé l'insécurité dans les pays sahéliens dont le Burkina Faso, se trouvent les changements climatiques étroitement liés aux émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle. La Stratégie Nationale de Sécurité Climatique est une réponse conséquente aux conflits, aux risques d'instabilité exacerbés par les aléas climatiques. L'appui des partenaires techniques et financiers est très attendu pour faciliter la réalisation des activités planifiées de la Stratégie à travers son Plan d'Actions opérationnel.

III.3.4. Le secteur privé

Le Burkina Faso, pour mieux financer son économie, fait recours de plus en plus au privé. Il s'agit des secteurs tels que les mines, l'industrie, les transports. En effet, à travers le secteur privé, beaucoup de ressources sont mobilisées pour le développement du pays. L'option de partenariat public-privé est envisagée afin de promouvoir des investissements structurant dans des domaines innovants comme l'entrepreneuriat vert et des emplois verts. Aussi, le partenariat public privé sera mis à contribution pour le financement de certaines actions planifiées dans le respect de la législation en la matière.

III.3.5. Les ONG et Associations

Les Organisations de la société civile (OSC) est un acteur majeur dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des politiques gouvernementales. A ce titre, beaucoup d'OSC ou leurs faitières mobilisent déjà des ressources financières et matérielles et interviennent dans le domaine de la paix, du changement climatique et de la sécurité à travers la promotion des mécanismes de coexistence pacifique, les appuis d'ordre humanitaire, les activités génératrices de revenus, les mutuelles de santé communautaires. Ces différentes initiatives concourent au renforcement de la résilience des populations. Les OSC participeront à la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la présente Stratégie.

PARTIE IV : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre de la Stratégie et son Plan d'Action Opérationnel pourrait être confrontée à un environnement national, sous régional et international peu favorable. Il s'agit, entre autres, de l'instabilité socio politique au niveau national, de l'insuffisance du financement, de l'insécurité, de l'intensité des manifestations des extrêmes météorologiques ou climatiques.

IV. 1. L'instabilité socio politique

Le Burkina Faso est confronté depuis 2014 à des troubles sociopolitiques relativement importants qui ont impacté l'appareil d'Etat. Ces crises répétées et toujours d'actualité ont conduit à des instabilités institutionnelles et à des climats de méfiance entre acteurs politiques. Elles pourraient bien affecter également la mise en œuvre de la Stratégie sur la sécurité climatique. Face à cette situation, l'alternative pourrait être l'implication de tous les acteurs concernés pour garantir la mise en œuvre de la stratégie dont les impacts bénéficient à toute la population quelle que soit les mutations politiques.

IV. 2. L'insuffisance de financement

L'environnement international continue d'être marqué par la crise russo-ukrainienne qui a affecté l'économie mondiale et renchéri le train de vie des ménages. Cette crise s'est traduite au Burkina Faso par l'augmentation des prix des produits de consommation et a affecté négativement l'économie nationale. La persistance de cette crise est un risque pour une mobilisation conséquente des ressources attendues pour la mise en œuvre de la présente Stratégie. En réponse à ce risque de manque de financement, le pays pourrait examiner les canaux d'un financement endogène de sa Stratégie et prioriser les activités pour une prise en compte de celles dont la mise en œuvre aurait des effets d'entraînement sur les autres.

IV.3. La persistance de la crise sécuritaire

Le Burkina Faso vit depuis 2015 une situation sécuritaire d'origine terroriste dont plus de deux (02) millions de personnes déplacées internes ont été enregistrées dans le décompte du mars 2023. Cette situation sécuritaire est faite de remous qui font craindre parfois des déplacements massifs des populations ; toute chose qui pourrait affecter la mise en œuvre de la Stratégie. De ce fait et malgré les efforts déployés pour contenir la crise et libérer les zones occupées par le phénomène terroriste, le risque demeure sur la possibilité que cette crise sécuritaire affecte la mise en œuvre de la Stratégie. Un dialogue permanent avec les parties prenantes à la mise en œuvre de la Stratégie permettra d'identifier les alternatives pour permettre l'atteinte de ses objectifs.

IV.4. L'intensification des extrêmes climatiques

Plusieurs scénarii climatiques indiquent, sans préciser les périodes concernées, que les changements climatiques sont caractérisés par l'augmentation de l'ampleur et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. Cette augmentation qui se traduit très souvent par des catastrophes appelle les gouvernements à préférer une gouvernance de l'humanitaire en réponses aux différentes catastrophes et cela pourrait compromettre la mise en œuvre

d'actions préventives. Ce risque pourrait être atténué par l'intensification des mesures préventives qui pourraient réduire les catastrophes pour le pays.

La synthèse de l'analyse des risques est illustrée dans le tableau n°2.

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse des risques

N°	Risque majeur	Probabilité (P)	Impact (I)	Score (P*I)
1	Instabilité socio politique	2	3	6
2	Insuffisance de financement	2	2	4
3	Persistance de la crise sécuritaire	2	3	6
4	Intensification des extrêmes climatiques	2	2	4

*Probabilité : 1= faible ; 2=moyen ; 3= fort. *Impact : 1= faible ; 2=moyen ; 3= fort

*Score : 1-2 = faible ; 3-4= moyen ; 6-9=élevé.

CONCLUSION

La Stratégie Nationale de Sécurité Climatique qui s'inscrit dans la dynamique de la mise en œuvre du Plan National pour le Développement Economique et Social, du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement et l'Etude Prospective Burkina 2025 voudrait, du Burkina Faso à l'horizon 2028, un pays dont la population renforce sa résilience au changement climatique et vit dans la paix et la sécurité en vue de soutenir sa croissance de manière équitable, inclusive et durable. Pour ce faire, la Stratégie s'est fixée comme objectif de renforcer la résilience des populations aux aléas climatiques en vue de l'amélioration de la sécurité humaine du Burkina Faso. Pour apprécier l'efficacité de la Stratégie, il ressort qu'à l'issue de sa mise en œuvre, il est attendu que (i) des bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de cohésion sociale soient mises à échelle pour le bien-être des populations, (ii) la protection humaine contre les risques de catastrophe et des crises soit améliorée, (iii) la coexistence pacifique des populations soit renforcée. Le pays devrait, en ce sens, faire face à plusieurs défis dont l'amélioration de la gouvernance de la sécurité climatique, la promotion de la justice climatique, le renforcement de la Réduction des Risques de Catastrophe, l'amélioration des investissements dans le domaine climatique en lien avec les actions orientées vers les couches vulnérables.

Les acteurs de mise en œuvre de la présente Stratégie sont, entre autres, l'Etat central, les collectivités territoriales, les Organisation de la Société Civile, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé. Le leadership de la coordination de l'opérationnalisation revient au Ministère en charge de l'Environnement à travers le SP-CNDD qui assurera la tutelle administrative.

Pour sa mise en œuvre, le pays pourra compter sur les mécanismes de financement internes dont les principaux acteurs sont constitués de l'Etat central, des collectivités territoriales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers.

La dimension internationale en lien avec sa mise en œuvre est marquée par un fort engagement des partenaires techniques et /ou financiers dont l'Autorité du Liptako Gourma assure un leadership dans les pays de l'Alliance des Etats du Sahel. Ce leadership s'est traduit d'une part avec la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Résilience et de Relèvement des Régions du Liptako-Gourma affectées par l'insécurité (SR-SRR) et d'autre part par la déclaration de Bamako du 11 novembre 2023 des pays du Sahel sur le renforcement de la sécurité climatique lors du premier Forum Climat, Paix et Sécurité au Sahel.

Toutefois, les risques majeurs énoncés et les solutions envisagées en réponses à ces risques nécessitent une surveillance forte des parties prenantes afin de permettre à la présente Stratégie de produire ses impacts escomptés.

BIBLIOGRAPHIE

- Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992.
- Accord de Paris sur le climat de 2015.
- Protocole de Kyoto à la Convention sur les changements climatiques de 1997.
- Convention des Nations Unies sur la diversité biologique de 1992.
- Convention sur la lutte contre la désertification/sècheresse de 1994.
- Convention sur les zones humides de 1971.
- Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.
- Acte additionnel A/SA 8/01/07 portant adoption de la politique de la CEDEAO en matière de prévention des risques de catastrophes.
- Acte additionnel du 4 décembre 2008 portant adoption de la politique environnementale de la CEDEAO.
- Acte additionnel SA du 5 décembre 2008 portant adoption de la politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest.
- Acte additionnel n°01/CCEG/UEMOA du 17 janvier 2008 portant adoption de la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA.
- Constitution du 02 juin 1991.
- Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso.
- Loi n°008-2014/AN portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso.
- Loi n°055-2004 du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales.
- loi 012-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.
- Décret n°2010-565/PRES/PM/MATD du 21 septembre 2010 relatif à la politique nationale de protection civile
- Décret n°2010-567/PRES/PM/MATD/MASSN portant mise en place des plans ORSEC.
- Loi n° 002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.
- Burkina Faso (2015), Contribution Prévue Déterminée au Niveau National du Burkina Faso, SP/CNDD.
- MINEFID (2021), Etude d'Impacts Socioéconomiques de la COVID-19 au Burkina Faso.
- MINEFID (2022), RGPH Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, synthèse des résultats définitifs.
- MEEVCC (2021), Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National du Burkina Faso.
- MEEVCC (2021), Rapport d'évaluation du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (2015-2020).
- Burkina Faso (2016), Plan National pour le Développement Economique et Social, Phase II, (PNDES II), 2021-2025.

- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (2013), Politique Nationale de Développement Durable, 2013-2050.
- MEEVCC (2018), Analyse organisationnelle du processus PNA au Burkina Faso.
- Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (2016), Stratégie du Développement Rural, 2016-2025.
- MATDS, (2021), Stratégie nationale de la cohésion sociale 2021-2025.
- MATDS (2021), Stratégie Nationale de Prévention de la Radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent.
- Ministère de la Réconciliation Nationale (2022), Stratégie Nationale de la Réconciliation 2022-2026.
- Autorité du Liptako Gourma (2023), Stratégie Régionale de Stabilisation, de Résilience et de Relèvement des Régions du Liptako-Gourma affectées par l'insécurité (SR-SRR).
- MSAHRNGF (2023), Stratégie Nationale de Relèvement des Personnes Déplacées Internes et des Communautés d'Accueil (SNR-PDICA) 2023-2027 ;
- MATDS (2023), Stratégie Nationale de la Protection Civile 2023-2027.
- MASSN (2013), La Stratégie Nationale de Prévention et de Gestion des Risques, des Crises Humanitaires et des Catastrophes 2013-2017.
- MASSN (2016), Le Plan d'Action National pour le Renforcement des Capacités pour la Réduction des Risques et la Préparation à la Réponse aux Urgences au Burkina Faso 2016-2020.
- Burkina Faso (2023), Le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement.
- Ministère de la Santé (2019), La Stratégie de Résilience du Système de Santé en zone de Sécurité Précaire au Burkina Faso.
- Unicef (2022), La crise humanitaire s'aggrave au Burkina Faso, Conflit. Le choc climatique. Pénurie d'eau et insécurité alimentaire croissante.
- OIM (2016) Stratégie Nationale de Migration 2016-2025
- Nowosad, J. (2021). Motif : an open-source R tool for pattern-based spatial analysis. *Landscape Ecology*, 36(1), 29-43
- Craparo, A.C.W; Basel, A.M. and Minoarivelo, H.O. Network Analysis. *Climate Security Observatory Methods papers series* (2023)

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique

Intitulé de la stratégie :		Stratégie Nationale de Sécurité Climatique				
Contribution de la stratégie à l'impact (objectif général de la stratégie)		Contribuer au renforcement la résilience des populations aux aléas climatiques en vue de l'amélioration la sécurité humaine au Burkina Faso.				
Impacts escomptés de la stratégie		Les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de cohésion sociale sont mises à échelle pour le bien-être des populations. La protection humaine contre les risques de catastrophe et des crises est améliorée. La coexistence pacifique des populations est renforcée.				
Indicateurs d'impacts		Intitulés	Valeurs de référence	Cibles finales	Hypothèses	
		Accroissement de la couverture végétale	14%	20%		
		Réduction des migrations et déplacements involontaires	100% (2 062 534 PDI)	60%		
		Réduction du nombre de conflits climatiques	ND	25%		
		Réduction du nombre de sinistrés liés aux catastrophes	100% (71341 en 2020)	50%		
Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance de la sécurité climatique						
Objectif stratégique 1 de la stratégie : Renforcer le cadre juridique, institutionnel en matière de sécurité climatique						
Effet attendu 1.1.1 : le cadre juridique et institutionnel est renforcé						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.1.1.	Proportion de textes juridiques adoptés	ND	100%	Rapport annuel du SP/CNDD	SP/CNDD	Dégradation du climat socio-politique ; Dégradation du climat sécuritaire ; Faible adhésion des acteurs
1.1.1.2.	Taux de vulgarisation des	ND	100%	Rapport annuel SP/CNDD	SP/CNDD	

	textes en matière de sécurité climatique					
1.1.1.3.	Proportion de plans locaux de développement (PLD) intégrant le nexus Paix-climat-sécurité	ND	100%	Rapport annuel SP/CNDD	SP/CNDD	
Effet attendu 1.1.2: l'application des textes est effective.						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.2.1.	Niveau d'évolution des conflits liés au nexus Paix-climat-sécurité	ND	50%	Rapport annuel du SP/CNDD	SP/CNDD	Dégradation du climat socio-politique
1.1.2.2.	Taux de migrations liées au nexus Paix-climat-sécurité	ND	60%	Rapport annuel du SP/CNDD	SP/CNDD	Dégradation du climat sécuritaire Faible adhésion des acteurs
Objectif stratégique 1.2: Assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie						
Effet attendu 1. 2.1: Le pilotage et la coordination sont améliorés						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.2.1.1.	Le dispositif de pilotage de la stratégie de sécurité climatique est fonctionnel	ND	100%	Rapport annuel du SP/CNDD		
1.2.1.2.	Proportion de cadre de concertation tenue sur la sécurité climatique	ND	100%	Rapport annuel du SP/CNDD	SP/CNDD	Dégradation du climat socio-politique
1.2.1.3.	Proportion des organes de mise en œuvre de la stratégie fonctionnelle	ND		Rapport annuel du SP/CNDD	SP/CNDD	Dégradation de la situation sécuritaire
1.2.1.4.	Proportion des documents de programmation élaborés	ND	100%	Rapport annuel du SP/CNDD	SP/CNDD	Faible adhésion des acteurs

1.2.1.5.	Proportion des documents de suivi-évaluation élaborés	ND	100%	Rapport annuel du SP/CNDD	SP/CNDD	
Effet Attendu 1.2.2: La communication sur la mise en œuvre de la Stratégie est assurée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.2.2.1.	Plan de communication de la Stratégie effectif	ND	100%	Rapport annuel du SP-CNDD	SP-CNDD	Dégradation du climat socio-politique Dégradation de la situation sécuritaire Faible adhésion des acteurs
Axe stratégique 2: Gestion durable des ressources naturelles et promotion de la justice climatique						
Objectif stratégique 2.1: Renforcer la gestion durable des ressources naturelles et des conflits liés						
Effet attendu 2.1.1: les bonnes pratiques de gestion des ressources en eau sont promues						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.1.1.	Nombre de bonnes pratiques documentées et diffusées	ND	100%	Rapport annuel de DGRE Rapport annuel du SP/CNDD	Directeur des Etudes et de l'Information sur l'eau	Dégradation du climat socio-politique ; Dégradation de la situation sécuritaire ; Faible adhésion des acteurs
2.1.1.2.	Nombre de Comités Locaux de l'Eau mis en place et fonctionnels	ND	100%	Rapport annuel du Secrétariat Technique de la GIRE	Secrétaire Technique du ST GIRE	
2.1.1.3.	Taux de fonctionnalité des services d'eau	ND	100%	Rapport annuel de la Direction Général pour l'Eau Potable (DGEP)	Directeur Général pour l'Eau Potable (DGEP)	
Effet attendu 2.1.2: la gestion durable des ressources forestières est améliorée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.2.1.	Taux de couverture forestière	31,64	15,82	Rapport annuel de performance de la DGEF	DGEF	Dégradation du climat socio-politique
2.1.2.2.	Proportion des superficies des forêts classées sous	72,15	57,72	Rapport annuel de performance de la DGEF	DGEF	Dégradation de la situation sécuritaire

	aménagement					Faible adhésion des acteurs
2.1.2.3.	Taux moyen de survie après une saison sèche	ND	85%	Rapport annuel de performance de la DGEF	DGEF	
2.1.2.4.	Nombre de plants mis en terre	ND	100%	Rapport annuel de performance de la DGEF	DGEF	
2.1.2.5.	Nombre annuel de CT appuyées pour la création/gestion des aires de conservation	14	22	Rapport annuel de performance de la DGEF	DGEF	
2.1.2.6.	Superficie annuelle de terres dégradées récupérées	3872,5	5000	Rapport annuel de performance de la DGEF	DGEF	
2.1.2.7.	Nombre de jardins nutritifs de PFNL mis en place	53 (2022)	300	Rapport annuel de performance de la DGECC	DGEVCC	
2.1.2.8.	Quantité annuelle de PFNL collectées	210118 (2022)	750000	Rapport annuel de performance de la DGEVCC	DGEVCC	
2.1.2.9.	Taux de transformation des PFNL	19% (2022)	80%	Rapport annuel de performance de la DGEVCC	DGEVCC	
2.1.2.10.	Superficie annuelle de RNA de PFNL réalisée	44 (2022)	94	Rapport annuel de performance de la DGEVCC	DGEVCC	
Effet attendu 2.1.3 : la gestion durable des sols est améliorée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.3.1.	Nombre de PRD et PCD qui prennent en compte le CES/DRS	ND	80%	Rapport annuel de performance de la DG Agriculture	DRA/DPA	Dégradation du climat socio-politique Dégradation de la situation sécuritaire Faible adhésion des acteurs
2.1.3.2.	Taux de terres sécurisées	ND	80%	Rapport annuel de performance de la DGFOMER	DGFOMER	
2.1.3.3.	Taux de terres récupérées et restaurées	ND	80%	Rapport annuel de performance de la DGAHDI	DGAHDI	
2.1.3.4.	Taux d'Accroissement de	ND	80%	Rapport annuel de		

	l'agriculture de conservation			performance de la DG BUNASOL		
2.1.3.5.	Taux de réduction de l'utilisation d'intrant non-homologués	ND	20%	Rapport annuel de performance de la DG BUNASOL		
2.1.3.6.	Taux de couverture pédologique aux échelles $\geq 1/20000$ ème	ND	5.5%	Rapport annuel de gestion du BUNASOL	BUNASOL	
Effet attendu 2.1.4 de la Stratégie : Gestion durable des pâturages est améliorée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.4.1.	Nombre de zone de pâturage réhabilitée et sécurisée	ND	4	Rapport annuel de performance de la DGFOMR	DGFOMR	Dégradation du climat socio-politique
2.1.4.1.	Réduction des conflits liés à l'exploitation des zones pastorales	ND	40%	Rapport annuel de performance de la DGPA	DGPA	Dégradation de la situation sécuritaire Faible adhésion des acteurs
Objectif stratégique 2 de la stratégie : Promouvoir la justice climatique par l'égalité de genre et l'équité sociale						
Effet attendu 2.2.1: la prise en compte du genre et de l'équité sociale dans la gestion des ressources naturelles est promue						
Code	Indicateurs d'effet	ND	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.2.1.1.	Taux de politiques, stratégies et plans en lien avec la sécurité climatique qui intègrent le genre et l'équité sociale	ND	100%	Rapport annuel de performance de la Direction Générale de la promotion de la Femme et du Genre	Direction Générale de la promotion de la Femme et du Genre	Dégradation du climat socio-politique
2.2.1.2.	Nombre de population vulnérable dédommagée par fonds de perte et dommages climatiques	ND	60%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	Dégradation de la situation sécuritaire Faible adhésion des acteurs
2.2.1.3.	Accroissement de l'indice mondial d'adaptation Notre Dame	38% en 2020	20%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	

Effet attendu 2.2.1 : la protection des droits humains fondamentaux des plus vulnérables est promue

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.2.1.1.	Réduction du nombre de déplacé Internes	ND	80%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD CONASUR	Dégradation du climat socio-politique Dégradation de la situation sécuritaire Faible adhésion des acteurs
2.2.1.2.	Réduction de nombre de migrant climatiques	ND	5%	Rapport annuel de performance du SP/CONASUR	Chef de Département en charge de la sécurité climatique SP/CNDD CONASUR	
2.2.1.3.	Taux d'accès aux ressources naturelles des PDI et Migrants	ND	20%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	Chef de Département en charge de la sécurité climatique SP/CNDD CONASUR	

Objectif stratégique 2.3: Renforcer les capacités d'adaptation des producteurs

Effet attendu 2.3.1: : Les producteurs maîtrisent les nouvelles technologies climato-intelligentes

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.3.1.1.	Existence d'un cadre organisationnel et juridique favorable à l'intégration de technologies climato-intelligent	ND	100%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	Dégradation du climat socio-politique Dégradation de la situation sécuritaire Faible adhésion des acteurs
2.3.1.2.	Niveau d'adoption des technologies climato-intelligentes	ND	30%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	
2.3.1.3.	Niveau de maîtrise des technologies climato-intelligent dans les différents secteurs vulnérables.	ND	30%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	

Effet attendu 2.3.2: les producteurs utilisent les informations climatiques pour faire face aux chocs						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.3.2.1.	Existence d'un système d'information climatique au niveau régional, provincial et communal	ND	1	Rapports et Bulletins périodiques de l'ANAM	ANAM	Dégradation du climat socio-politique Dégradation de la situation sécuritaire Faible adhésion des acteurs
2.3.2.2.	Taux de diffusion des informations climatique au niveau régional, provincial et communal	ND	100%	Rapports et Bulletins périodiques de l'ANAM	ANAM	
2.3.2.3.	Taux de diffusion des informations climatique pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage	ND	100%	Rapports et Bulletins périodiques de l'ANAM	ANAM	
Axe stratégique 3 : Amélioration de la protection humaine contre les risques de catastrophe et les crises						
Objectif stratégique 3.1: Renforcer les dispositifs d'intervention aux risques de catastrophes et des crises						
Effet attendu 3.1.1.: les démembrements du CONASUR au niveau régional, provincial et départemental sont redynamisés						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.1.1.1.	Proportion des démembrements du CONASUR connus	ND	100%	Rapport annuel de performance du CONASUR	SP/CONASUR	Instabilité socio politique Insuffisance de financement Persistance de la crise sécuritaire
3.1.1.2.	Proportion des démembrements du CONASUR fonctionnels	ND	100%	Rapport annuel de performance du CONASUR	SP/CONASUR	
Effet attendu 3.1.2 de la Stratégie : les plans de contingence multirisques et les plans d'organisation des secours sont opérationnels						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.1.2.1	Elaboration et opérationnalisation des plans	ND	100%	Rapport annuel de performance du CONASUR	SP/CONASUR	Instabilité socio politique Insuffisance de financement

	de contingence multirisques Existence de plans (ORSEC) fonctionnels Existence d'un répertoire des risques et des effets potentiels et imminents des menaces de catastrophes Nombre de simulations de scenarii d'organisation de secours					Persistance de la crise sécuritaire Intensification des extrêmes climatiques
3.1.2.2.	Existence de plans (ORSEC) fonctionnels	ND	50%	DGPC	Direction générale de la Protection civile	
3.1.2.3.	Existence d'un répertoire des risques et des effets potentiels et imminents des menaces de catastrophes	ND	100%	DGPC et SP/CONASUR	Direction générale de la Protection civile SP/CONASUR	
3.1.2.4.	Nombre de simulations de scenarii d'organisation de secours	ND	100%	DGPC	Direction Générale de la Protection Civile	
Objectif stratégique 3.2: Renforcer la cohésion sociale et la paix autour de l'exploitation des ressources naturelles						
Effet attendu 3.2.1 : la cohésion sociale et la paix autour de l'exploitation des ressources naturelles sont renforcées						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.2.1.1.	Nombre d'initiative de dialogue et de gestion des conflits communautaires et religieux liés à l'exploitation des ressources naturelles	ND	104 (2/Région x13x5)	Rapport annuel de la Direction général des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT)	Directeur générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT)	Insuffisance ou manque de financement, insécurité, instabilité institutionnelle

3.2.1.2.	Nombre d'acteurs maîtrisant leur rôle dans la promotion de l'exploitation pacifique des ressources naturelles.	ND	5200 (100/anx13x5)	Rapport annuel de la Direction général des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT)	Directeur générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT)	Insuffisance ou manque de financement, insécurité, instabilité institutionnelle
----------	--	----	-----------------------	--	--	---

Effet attendu 3.2.2: les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles sont réduits

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.2.2.1.	Proportion des conflits communautaires et religieux liés à l'exploitation des ressources naturelles enregistrés résolus	951 (2022)	951	Rapport annuel de la Direction général des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGACRT)	Directeur générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT)	Insuffisance ou manque de financement, insécurité, instabilité institutionnelle
3.2.2.2.	Nombre de conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles transformés en opportunité de développement	ND	100 %	Rapport annuel de la Direction général des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT)	Directeur générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT)	Insuffisance ou manque de financement, insécurité, instabilité institutionnelle

Axe stratégique 4 : Amélioration de l'accès aux financements climatiques

Objectif stratégique 4.1 : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques sur la mobilisation des financements verts

Effet attendu 4.1.1: un pool d'experts pour la mobilisation des finances est mis en place

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
4.1.1.1.	Existence d'un pool d'experts inter-ministériels (50 personnes) sur la mobilisation de financement (Niveau	ND	100%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	Insuffisance de ressources financières pour le renforcement des capacités des acteurs Risque d'insécurité

	national.)					
4.1.1.2.	Nombre de formation des experts reçues	ND	100%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	
4.1.1.3.	Proportion des experts qui appliquent les connaissances reçues	ND	80%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	
Effet attendu 4.1.2 de la Stratégie : des entités accréditées sont disponibles						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
4.1.2.1.	Nombre d'entités accréditées disponibles	ND	3	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	Dégradation du climat socio-politique Dégradation de la situation sécuritaire Faible adhésion des acteurs
4.1.2.2.	Entités accréditées fonctionnelles	ND	2	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	
Effet attendu 4.1.3: L'information sur la sécurité climatique est accessible au niveau pays						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
4.1.3.1.	Nombre de documents sur la sécurité climatique diffusés	ND	10	Rapport de mise en œuvre de la stratégie	SP/CNDD	Dégradation du climat socio-politique Dégradation de la situation sécuritaire Faible adhésion des acteurs
4.1.3.2.	Nombres de plateformes diffusant les informations climatiques (Mesurage, Rapportage, Vérification MRV et Observatoire Nationale Environnement Développement	2	2	Rapport de mise en œuvre de la stratégie	SP/CNDD	

	Durable, ONEDD Intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques)					
4.1.3.3.	Proportion des référentiels de développement (Plan locaux de Développement) intégrant la sécurité climatique	ND	100%	Rapport de mise en œuvre de la stratégie	SP/CNDD	

Objectif stratégique 4.2: Accroître les financements verts en matière de sécurité climatique

Effet attendu 4.2.1 de la Stratégie : des projets éligibles sont financés

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
4.2.1.1.	Nombre de notes conceptuelles	ND	20	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	Dégradation du climat socio-politique Dégradation de la situation sécuritaire Faible adhésion des acteurs
4.2.1.2.	Pourcentage de projets financés	ND	90%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	
4.2.1.3.	Nombre de projet soumis aux financements innovants	ND	100%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	
4.2.1.4.	Nombre d'opérateurs privés mobilisés (projets financés)	ND	100%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	

Effet attendu 4.2.2: Les sources de financements innovants sont connues

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2028	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
4.2.2.1.	Nombre de bailleurs	ND	100%	Rapport annuel de	SP/CNDD	Dégradation du climat

	des financements innovants cartographiés			performance du SP/CNDD		socio-politique Dégradation de la situation sécuritaire Faible adhésion des acteurs
4.2.2.2.	Nombre de bailleurs des financements innovants répertoriés	ND	100%	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	
4.2.2.3.	Nombre de rencontres de concertation des bailleurs des financements innovants organisés	ND	3	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	
4.2.2.4.	Nombre de sessions de négociations de financements (B to B) avec des bailleurs de fonds innovants	ND	3	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	

Annexe 2 : Cadre de mesure de performance de la Stratégie Nationale de Sécurité Climatique

Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance de la sécurité climatique															
Objectif stratégique 1.1: Renforcer le cadre juridique, institutionnel en matière de sécurité climatique															
Effet attendu 1.1.1 de la stratégie : le cadre juridique et institutionnel est renforcé															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
1.1.1.1	Proportion de textes juridiques adoptés (adopter une loi sur le changement climatique et des décrets sur l'APA, le cadre normalisé d'attribution du crédit carbone sur la fiscalité environnementale)	Rapport annuel du SP/CNDD	SP/CNDD	0	15%	40%	60%	80%	100%						
1.1.1.2	Taux de vulgarisation des textes en matière de sécurité climatique	Rapport annuel SP/CNDD	SP/CNDD	0	0	25%	50%	75%	100%						
1.1.1.3	Proportion de plans locaux de développement (PLD) intégrant le nexus Paix-climat-sécurité	Rapport annuel SP/CNDD	SP/CNDD	0	52%	54%	56%	58%	60%						
Effet attendu 1.1.2 : l'application des textes est effective															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
1.1.2.1	Existence d'instrument d'opérationnalisation des textes (Base de données, Etude de référence etc.)	Rapport annuel SP/CNDD	SP/CNDD	0					100%						
1.1.2.2	Existence d'étude de	Rapport annuel	SP/CNDD	0		100%									

	référence	SP/CNDD													
1.1.2.3	Existence d'un Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala sur la migration, environnement et changement climatique pour le Burkina Faso	Rapport annuel du SP/CNDD	SP/CNDD	0	100%										

Objectif stratégique 1. 2 : Assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie

Effet attendu 1.2.1 : Le pilotage et la coordination sont améliorés

Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence	Cibles annuelles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
1.2.1.1.	Proportion de cadre de concertation tenue sur la sécurité climatique	Rapport annuel SP/CNDD	SP/CNDD	65%	70%	70%	75%	75%	75%						
1.2.1.2.	Proportion des organes de mise en œuvre de la stratégie fonctionnelle	Rapport annuel SP/CNDD	SP/CNDD	0		25%	50%	100%	100%						
1.2.1.3.	Proportion des documents de programmation élaborés	Rapport annuel SP/CNDD	SP/CNDD	0	100%	100%	100%	100%	100%						
1.2.1.4.	Proportion des documents de suivi-évaluation élaborés	Rapport annuel SP/CNDD	SP/CNDD	0	100%	100%	100%	100%	100%						

Effet attendu 1. 2.2 : La communication sur les interventions est assurée

Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence	Cibles annuelles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
1.2.2.1.	Taux de mise en œuvre du plan de communication	Rapport annuel SP/CNDD	SP/CNDD	0	25%	50%	75%	100%	100%						

Axe stratégique 2 : Gestion durable des ressources naturelles et promotion de la justice climatique

Objectif stratégique 2.1 : Renforcer la gestion durable des ressources naturelles et des conflits liés

Effet attendu 2.1.1 de la stratégie : les bonnes pratiques de gestion des ressources en eau sont promues

Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
2.1.1.1.	Nombre de bonnes pratiques documentées et diffusées	Rapport annuel de DGRE Rapport annuel du SP/CNDD	Rapport annuel de DGRE Rapport annuel du SP/CNDD	0	0%	50%	75%	100%	100%						
2.1.1.2.	Nombre de Comités Locaux de l'Eau mis en place et fonctionnels	Rapport annuel du Secrétariat Technique de la GIRE	Rapport annuel du Secrétariat Technique de la GIRE	ND		100%	100%	100%	100%						
2.1.1.3.	Taux de fonctionnalité des services d'eau	Rapport annuel de la Direction Général pour l'Eau Potable (DGEP)	Rapport annuel de la Direction Général pour l'Eau Potable (DGEP)	ND		50%	75%	100%	100%						

Effet attendu 2.1.2: la gestion durable des ressources forestières est améliorée

Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
2.1.2.1.	Taux de couverture forestière	Rapport annuel de performance de la DGEF	DGEF	31.64% (2014)	31.64%	36.23%	40.82 %	45.41%	50%						
2.1.2.2.	Proportion des superficies des forêts classées sous aménagement	Rapport annuel de performance de la DGEF	DGEF	72,15%	72.15%	74.11%	76.07 %	78.03%	80%						
2.1.2.3.	Taux moyen de survie après une saison sèche	Rapport annuel de performance de la DGEF	DGEF	ND	80%	85%	85%	85%	85%						
2.1.2.4.	Nombre de plants mis en	Rapport annuel de	DGEF	ND	4000	5000	6000	6000	6000						

	terre	performance de la DGEF													
2.1.2.5.	Nombre annuel de CT appuyées pour la création/gestion des aires de conservation	Rapport annuel de performance de la DGEF	DGEF	14	2	2	2	2	2						
2.1.2.6.	Superficie annuelle de terres dégradées récupérées	Rapport annuel de performance de la DGEF	DGEF	3872,5	225,5	225,5	225,5	225,5	225,5						
2.1.2.7.	Nombre de jardins nutritifs de PFNL mis en place	Rapport annuel de performance de la DGEVCC	DGEVCC	53 (2022)	60	60	60	60	60						
2.1.2.8.	Quantité annuelle de PFNL collectées	Rapport annuel de performance de la DGEVCC	DGEVCC	210118 (2022)	107964	107964	107964	107964	107964						
2.1.2.9.	Taux de transformation des PFNL	Rapport annuel de performance de la DGEVCC	DGEVCC	19% (2022)	20%	25%	40%	60%	80%						
2.1.2.10	Superficie annuelle de RNA de PFNL réalisée	Rapport annuel de performance de la DGEVCC	DGEVCC	44 (2022)	10	10	10	10	10						

Effet attendu 2.1.3 : la gestion durable des sols est améliorée

Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
2.1.3.1.	Nombre de PRD et PCD qui prennent en compte le CES/DRS	Rapport annuel de performance de la DG Agriculture	DRA/DPA	80%			90%		100%						
2.1.3.2.	Taux de terres sécurisés	Rapport annuel de performance de la DGFOMER	DGFOMER	80%			90%		100%						
2.1.3.3.	Taux de terres récupérées et	Rapport annuel de	DGAHDI	80%			90%		100%						

	restaurées	performance de la DGAHDI													
2.1.3.4.	Taux d'Accroissement de l'agriculture de conservation	Rapport annuel de performance de la DG BUNASOL	BUNASOL	80%			90%		100%						
2.1.3.5.	Taux de couverture pédologique aux échelles ≥1/20000eme	Rapport annuel de gestion du BUNASOL	BUNASOL	5.5%			15%		30%						
Effet attendu 2.1.4 de la stratégie : Gestion durable des pâturages est améliorée															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
2.1.4.1.	Nombre de zone de pâturage réhabilitée et sécurisée	Rapport annuel de performance de la DGFOMR	DGFOMR	ND			15%		30%						
2.1.4.2.	Réduction des conflits liés à l'exploitation des zones pastorales	Rapport annuel de performance de la DGFOMR	DGFOMR	ND			20%		40%						
2.1.4.3.	Taux de couverture des besoins alimentaires animaux	Rapport annuel de performance de la DGPA	DGPA	ND			20%		40%						
Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la justice climatique par l'égalité de genre et l'équité sociale															
effet attendu 2.2.1 : la prise en compte du genre et de l'équité sociale dans la gestion des ressources naturelles est promue															
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence	Cibles annuelles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
2.2.1.1.	Taux de politiques, stratégies et plans en lien avec la sécurité climatique qui intègrent le genre et l'équité sociale	Rapport annuel de performance de la Direction Générale de la promotion de la	Direction Générale de la promotion de la Femme et du Genre	ND	0%	25%	50%	75%	100%						

		Femme et du Genre													
2.2.1.2.	Population vulnérable dédommagée par fonds de perte et dommages climatiques	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	ND	0%	10%	25%	50%	75%						
2.2.1.3	Accroissement de l'indice mondial d'adaptation Notre Dame	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	ND	0%	15%	25%	30%	75%						
effet attendu 2.2.2 : la protection des droits humains fondamentaux des plus vulnérables est promue															
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence	Cibles annuelles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
2.2.2.1	Réduction du nombre de déplacé Interne	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/ CONASUR	80%			90%		100%						
2.2.2.2	Réduction de nombre de migrant climatique	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/ CONASUR	5%			15%		30%						
Objectif stratégique 2.3 : Renforcer les capacités d'adaptation des producteurs															
Effet attendu 2.3.1: Les producteurs maîtrisent les nouvelles technologies climato-intelligente															
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence	Cibles annuelles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
2.3.1.1.	Existence d'un cadre organisationnel et juridique favorable à l'intégration de technologies climato-intelligentes	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	Chef de Département en charge de la sécurité climatique SP/CNDD	ND		100%									
2.3.1.2.	Niveau d'adoption des	Rapport annuel de	SP/CNDD	ND	0%	20%	45%	75%	100%						

	technologies climato-intelligent	performance du SP/CNDD													
2.31.3.	Niveau de maîtrise des technologies climato-intelligent dans les différents secteurs vulnérables	Rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	ND		25%	50%	100%	100%						
effet attendu 2.3.2: les producteurs utilisent les informations climatiques pour faire face aux chocs															
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Responsables	Valeur de référence	Cibles annuelles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
2.3.2.1.	Existence d'un système d'information climatique au niveau régional, provincial et communal	Rapports et Bulletins périodiques de l'ANAM	ANAM	0%		100%									
2.3.2.2.	Taux de diffusion des informations climatiques au niveau régional, provincial et communal	Rapports et Bulletins périodiques de l'ANAM	ANAM		25%	50%	100%	100%							
2.3.2.3.	Taux de diffusion des informations climatique pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage	Rapports et Bulletins périodiques de l'ANAM	ANAM		25%	50%	100%	100%							
Axe stratégique 3: Amélioration de la protection humaine contre les risques de catastrophe , les crises et les conflits liés															
Objectif stratégique 3.1: Renforcer les dispositifs d'intervention aux risques des catastrophes, les crises et des conflits liés															
Effet attendu 3.1.1 de la stratégie : les démembrements du CONASUR au niveau régional, provincial et départemental sont connus et redynamisés															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
3.1.1.1	Proportion des démembrements du	Rapport annuel de performance du	SP/CONASUR	20%	30%	45 %	60%	80%	100%						

	CONASUR connus	CONASUR													
3.1.1.2	Proportion des démembrements du CONASUR fonctionnels	Rapport annuel de performance du CONASUR	SP/CONASUR	ND	30%	45 %	60%	80%	100%						
Effet attendu 3.1.2 : les plans de contingence multirisques et les plans d'organisation des secours sont opérationnels															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
3.1.2.1	Elaboration et opérationnalisation des plans de contingence multirisques	Rapport annuel de performance du CONASUR	SP/CONASUR		30%	45 %	60%	80%	100%						
3.1.2.2.	Existence de plans (ORSEC) fonctionnels	Direction Générale de la Protection Civile	Direction Générale de la Protection Civile				30%		50%						
3.1.2.3.	Elaboration et opérationnalisation des plans de contingence multirisques	Rapport annuel de performance du CONASUR	SP/CONASUR		30%	45 %	60%	80%	100%						
3.1.2.4.	Existence d'un répertoire des risques et des effets potentiels et imminents des menaces de catastrophes	DGPC et SP/CONASUR	SP/CONASUR	0	-	-	100%								
3.1.2.5.	Nombre de simulations de scenarii d'organisation de secours	DGPC	DGPC	ND			50%		100%						
Objectif stratégique 3.2: renforcer la cohésion sociale et de la paix autour de l'exploitation des ressources naturelles															
Effet attendu 3.2.1 de la Stratégie : la cohésion sociale et la paix autour de l'exploitation des ressources naturelles sont renforcées															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes

				référé nce	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	(1=Oui, 0=Non)
3.2.1.1	Nombre d'initiatives de dialogue et de gestion des conflits communautaires et religieux liés à l'exploitation des ressources naturelles	Rapport annuel de la Direction générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGA RCT)	Directeur générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT)	ND	26	52	78	104	130						
3.2.1.2	Nombre d'acteurs maîtrisant leur rôle dans la promotion de l'exploitation pacifique des ressources naturelles.	Rapport annuel de la Direction générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGA RCT)	Directeur générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT)	ND	1040	2080	3120	4160	5200						
Effet attendu 3.2.2 : les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles sont réduits															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
3.2.2.1	Proportion des conflits communautaires et religieux liés à l'exploitation des ressources naturelles enregistrés résolus	Rapport annuel de la Direction générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGA RCT)	Directeur générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles (DGARCT)	951 (2022)	20	40	60	80	100						
3.2.2.2	Nombre de conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles transformés en opportunité de développement	Rapport annuel de la Direction générale des affaires religieuses, coutumières et tra	Directeur générale des affaires religieuses, coutumières et t	ND	20	40	60	80	100						

		ditionnelles (DGA RCT)	raditionnelles (DGARCT)												
Axe stratégique 4: Amélioration de l'accès aux financements climatiques															
Objectif stratégique 4.1 : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques sur la mobilisation des financements verts															
Effet attendu 4.1.1: Un pool d'experts sur la mobilisation des finances est mise en place															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référence	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
4.1.1.1	Existence de 50 experts(es) interministériels sur la mobilisation de financement au Niveau national,	Rapports de mise en œuvre et rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	0		25	25								
4.1.1.2	Nombre de formations réalisées au profit des experts (es) (sécurité climatique, procédures des PTF, anglais, techniques de négociation de ressources)	Rapports de mise en œuvre et rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	0		4									
4.1.1.3	Existence de 50 experts(es) interministériels sur la mobilisation de financement au Niveau national,	Rapports de mise en œuvre et rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	0		25	25								
4.1.1.4	Proportion des experts(es) qui appliquent les connaissances reçues	Rapports de mise en œuvre et rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	0		50%	60%	80%	90%						
Effet attendu 4.1.2 : Des entités accréditées sont disponibles															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes

				référé nce	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	(1=Oui, 0=Non)
4.1.2.1	Nombre d'entités accréditées disponibles	Rapports de mise en œuvre et rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	0		1	2	3	3						
4.1.2.2	Entités accréditées fonctionnelles	Rapports de mise en œuvre et rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	0		1	2	3	3						
Effet attendu 4.1.3 : L'information sur la sécurité climatique est accessible au niveau pays															
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Responsables	Valeurs de référen ce	Cibles					Réalizations					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
					2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028	
4.1.3.1	Nombre de documents sur la sécurité climatique diffusés	Rapport de mise en œuvre et rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	0		5	5	5							
4.1.3.2	Nombre de plateformes diffusant les informations sur la sécurité climatiques	Rapport de mise en œuvre et rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	3		3	3	3							
4.1.3.3	Proportion des référentiels de développement (Plans locaux de Développement) Intégrant la sécurité climatique	Rapport de mise en œuvre et rapport annuel de performance du SP/CNDD	SP/CNDD	0		3%	6%	9%	10%						